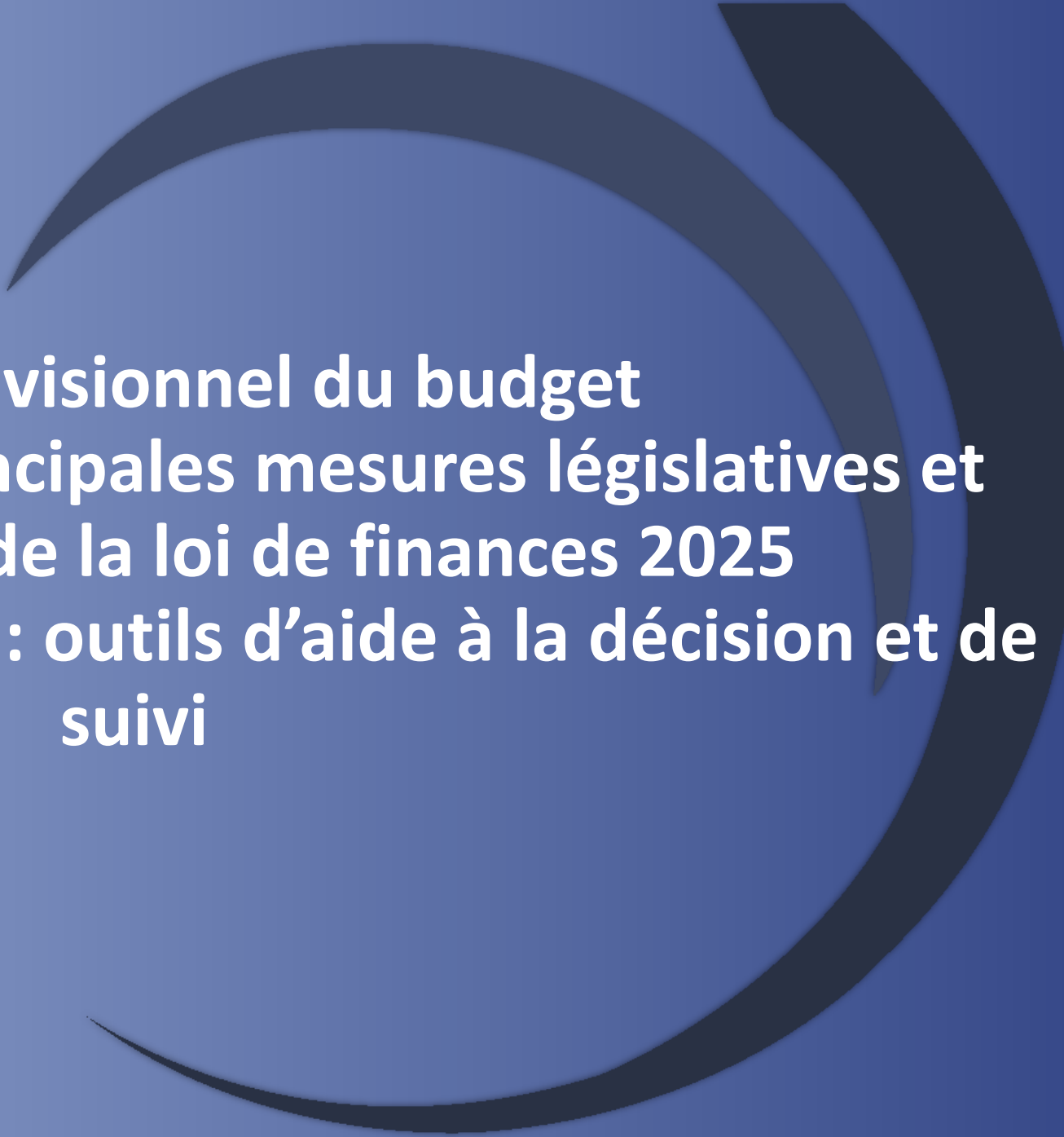


A large, dark blue, stylized graphic of a partial circle or arc is positioned on the right side of the slide, extending from the top to the bottom. It serves as a decorative background element.

CONSTRUIRE SON BUDGET 2025 : comment garantir son efficacité face aux défis financiers ?

- 
- Large, dark blue, curved lines are positioned on the right side of the slide, creating a sense of movement and framing the central text.
- I- Cadre prévisionnel du budget**
 - II- Décryptage des principales mesures législatives et réglementaires de la loi de finances 2025**
 - III – Ateliers par groupe : outils d'aide à la décision et de suivi**

TOUR DE TABLE

Avez-vous eu des surprises de taille entre des éléments prévus budgétairement et vos réalisations ?

Si oui, comment y avez-vous fait face ?

Si non, pensez-vous que cela puisse arriver pour vos budgets ?

Avez vous réalisé au cours de ce mandat l'ensemble des investissements envisagés ?

Si non, pourquoi ?

Avez-vous eu recours à des emprunts ?

Avez-vous déjà voté votre budget ? Si oui, avez-vous rencontré des difficultés dans son élaboration ? Si oui, lesquelles ?

Si vous n'avez pas voté votre budget, quand comptez vous le faire ? Quelles sont vos attentes ?



Large, dark blue, curved lines are positioned on the right side of the slide, creating a sense of movement and framing the central text.

I- Cadre prévisionnel du budget

Le contexte des finances publiques

I- CADRE PREVISIONNEL DU BUDGET : LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

I-1 Les finances publiques au niveau national

- L'évolution des agrégats économiques nationaux
 - PIB et croissance,
 - Inflation et taux d'intérêt
 - Chômage
- L'évolution des finances locales
 - Situation financière des collectivités locales

I-2 Les finances publiques au niveau local

- Situation des communes et EPCI de l'Hérault

I-3 Ce qui est attendu des collectivités locales



I- LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

LA CROISSANCE

Prévision 2024 : + 1,4%

Réalisation 2024 : + 1,1%

Prévision 2025 : 0,9%

TAUX D'INFLATION

Prévision 2024 : + 2,6%

Réalisation 2024 : + 2,4%

Prévision 2025 : 2,2% / 1,4 %

DEFICIT PUBLIC en % du PRODUIT INTERIEUR BRUT

Prévision 2024 : 4,4%

Réalisation 2024 : 6,1%

Prévision 2025 : 5%/5,4%

TAUX DE CHOMAGE

Prévision 2024 : 7,9%

Réalisation 2024 : 7,4%

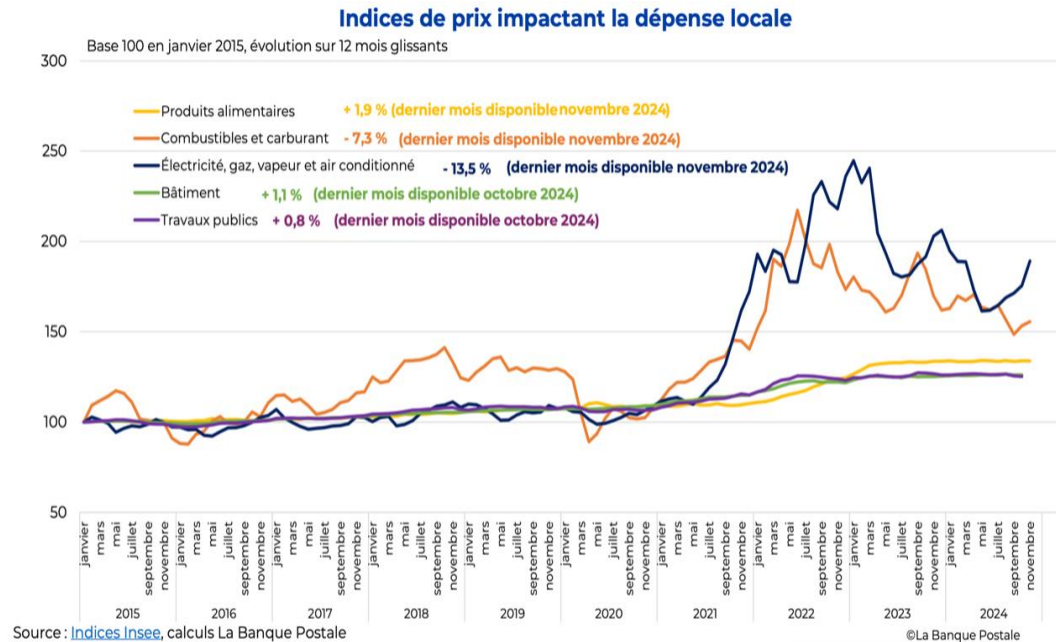
Prévision 2025 : 7,8%

Selon projections macro économiques Banque de France – Décembre 2024



Le contexte des finances publiques : Inflation et dépenses locales

Indices des prix impactant la dépense locale

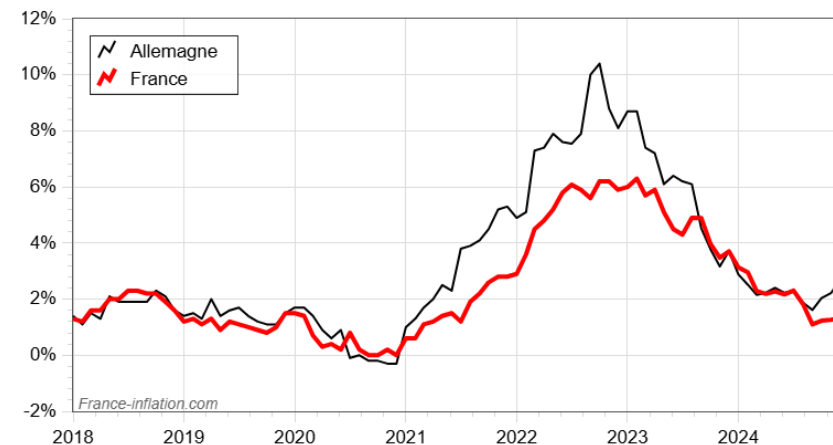


Les données macro-économiques donnent des tendances qu'il convient d'affiner et de corriger pour la construction des budgets.

Evolution de l'inflation Décembre 2024 : +1,8%... Mais une très grande variabilité selon les postes...



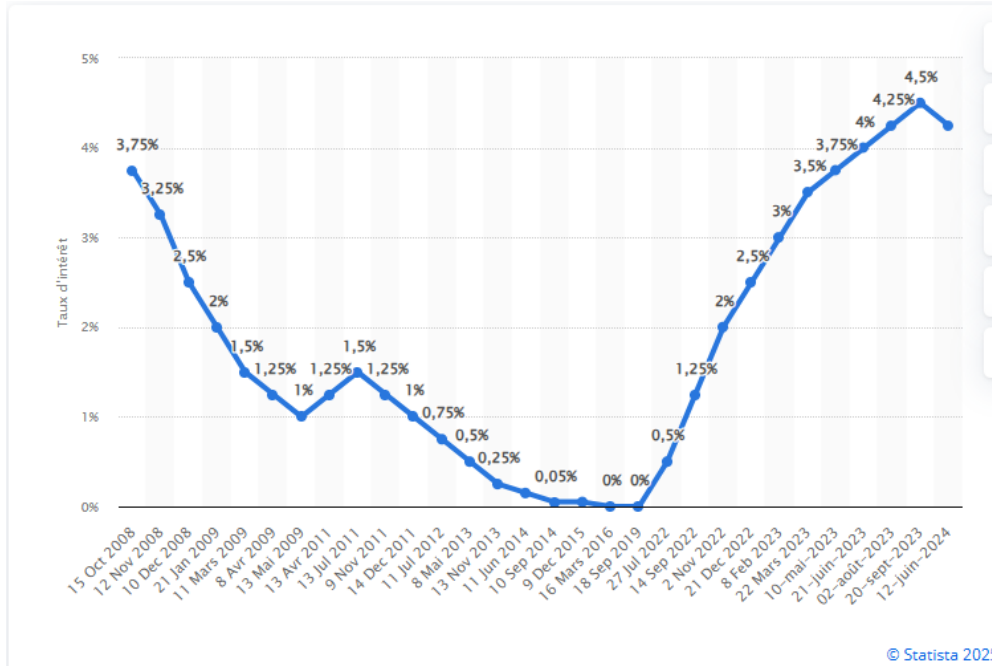
Evolution comparé de l'inflation en France et en Allemagne



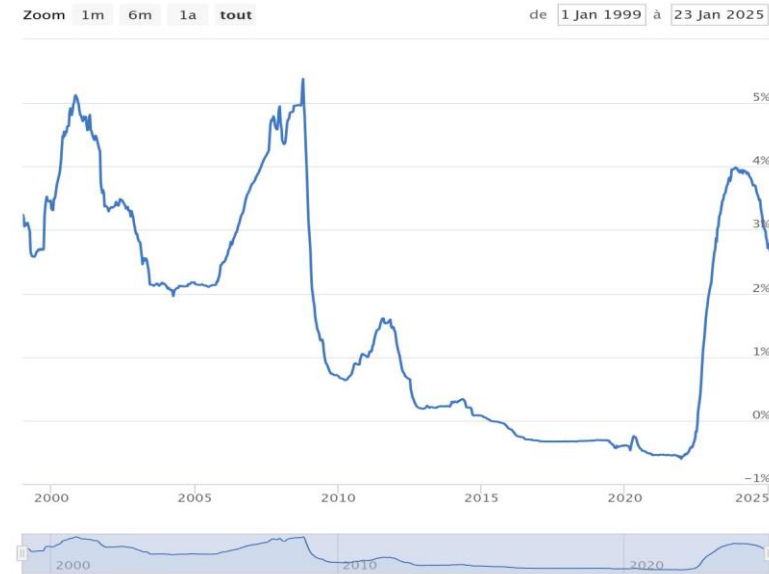
Source : France-Inflation.com

Le contexte des finances publiques : Inflation et taux d'intérêt

Fluctuation taux de dépôt Banque Centrale Européenne



Evolution des taux courts – Ex : EURIBOR 3 mois



Evolution des taux longs – Ex : OAT 10 ans

valeurs quotidiennes



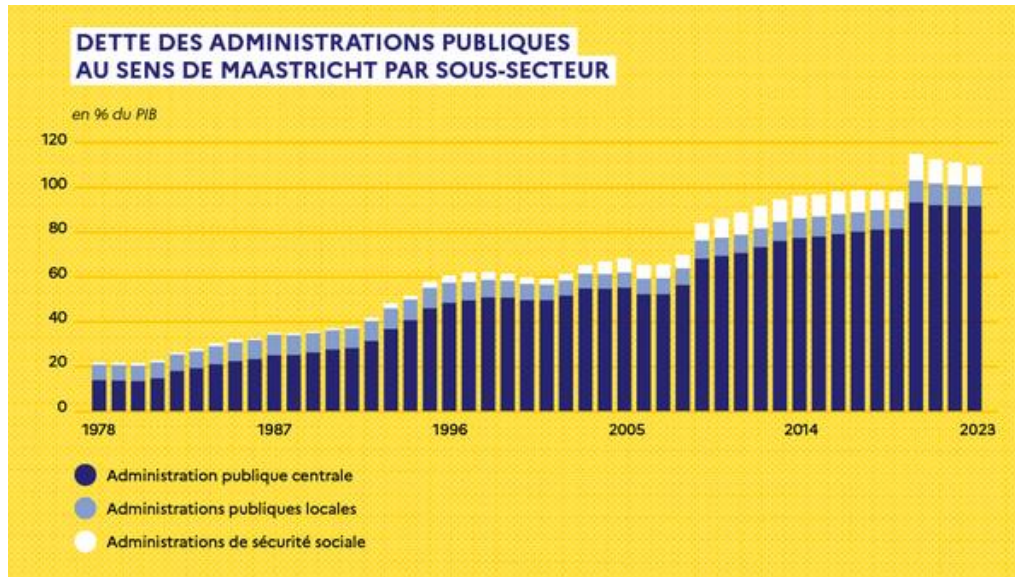
Source : Banque de France - Comité de Normalisation Obligatoire

Baisse probable des taux courts → emprunter à taux variable ?

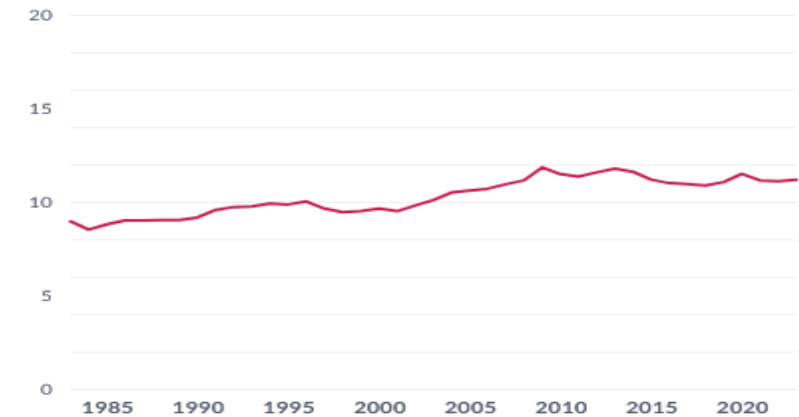
Pas de répercussion attendue de la baisse sur les taux longs compte-tenu dégradation des finances publiques françaises → Taux longs stables ?

Le contexte des finances publiques : Dette publique, dette APUL

LA DEFICIT NE DOIT PAS DEPASSER 3% DU PIB ET LA DETTE 60% DU PIB.



Evolution des dépenses des APUL, rapportées au PIB, à champ courant de compétences entre 1983 et 2023



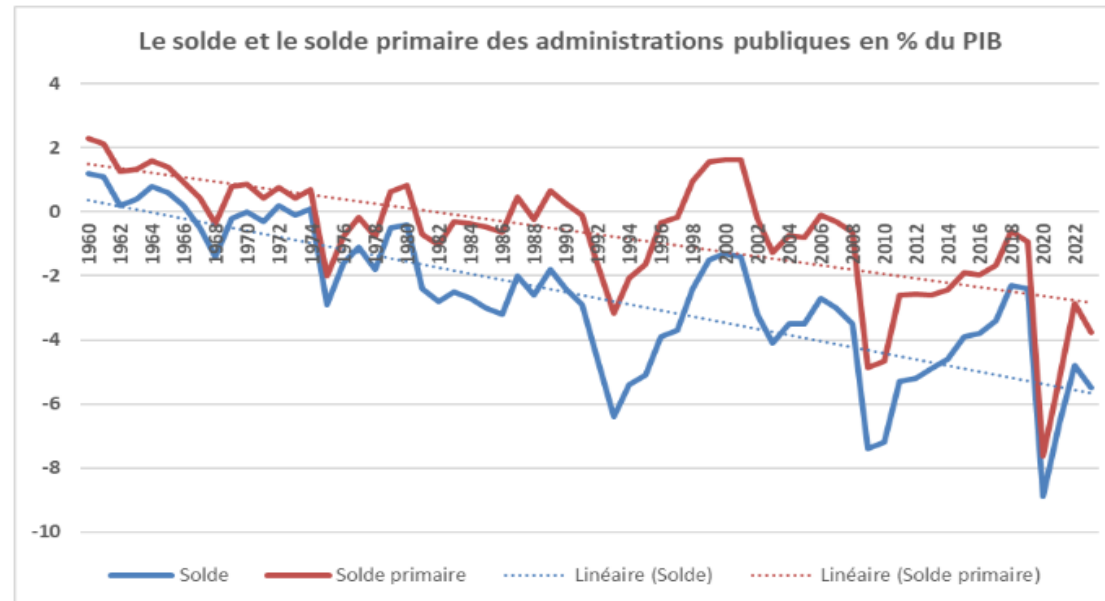
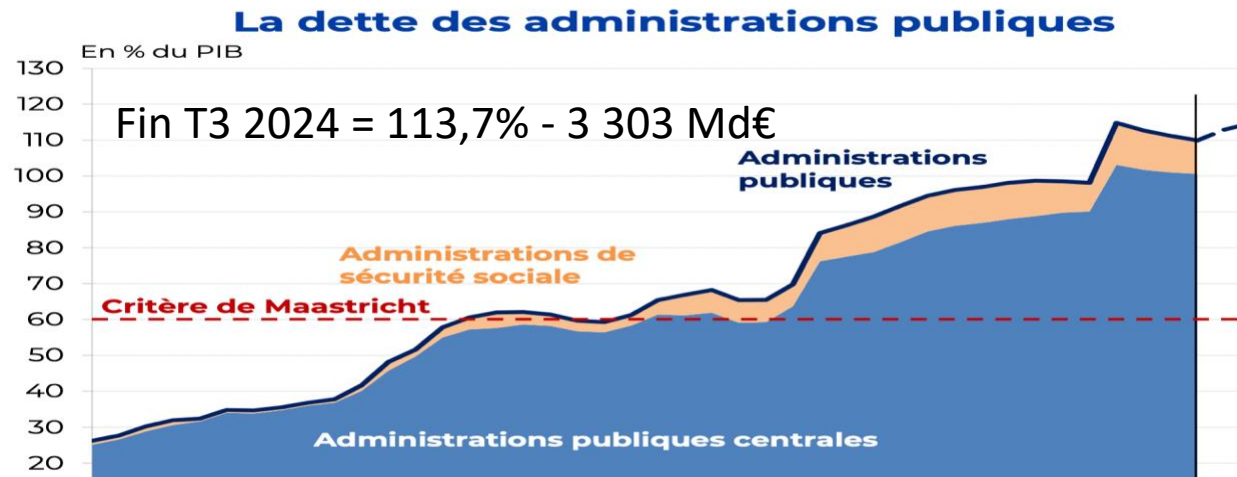
Le Pacte de stabilité et de croissance mis en œuvre en 1997 sous l'impulsion de l'Allemagne, instaure aux pays membre de la zone euro une procédure de présentation de leurs objectifs budgétaires chaque année pouvant les conduire, en cas de **DEFICIT EXCESSIF** à d'éventuelles sanctions financières. Ils s'engagent également à parvenir à moyen terme à un budget proche de l'équilibre, c'est-à-dire des dépenses équivalentes aux recettes.

La politique budgétaire reste une compétence souveraine des Etats membres mais ils partagent un cadre commun devant leur permettre d'affronter les aléas de la conjoncture.

La réforme de ce pacte est entrée en vigueur le 30 Avril 2024 et maintient les plafonds de déficit et de dette publics à 3% et 60% du PIB mais prévoit que chaque Etat dispose de 4 ans, voire 7 ans pour les respecter, sa trajectoire de réduction des dépenses étant regardée chaque année.



Le contexte des finances publiques : la dette publique



Programme de stabilité budgétaire
Objectif → 108,3 % du PIB

Une dette est jugée « soutenable » si l'Etat montre qu'il est capable de la contrôler (crédibilité de la politique publique, comparaison avec les autres pays...)

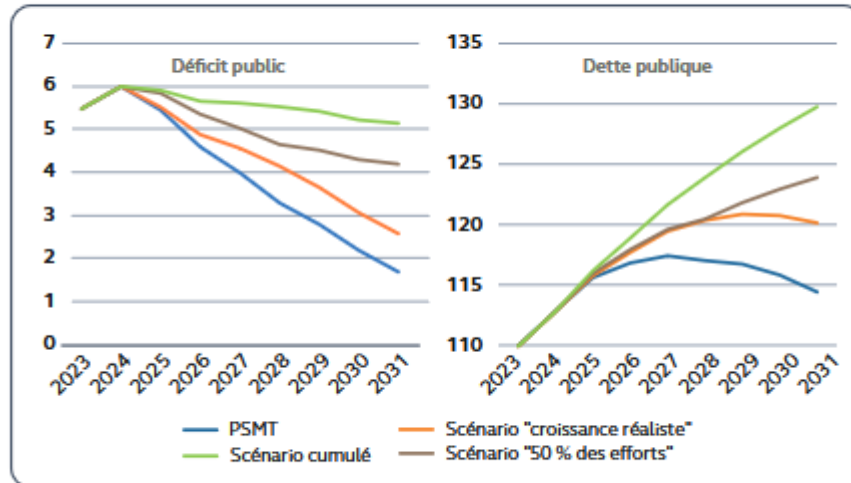
Sous procédure de déficit excessif, l'Etat doit réduire sa dette d'environ 1%/an et la dette doit suivre une trajectoire descendante plausible.

Pourquoi ?

La stabilisation du déficit est une condition nécessaire de la stabilisation de la dette publique.

Le contexte des finances publiques : la dette publique

Scénarios d'évolution du déficit public et de la dette publique sur l'horizon du PSMT, en points de PIB

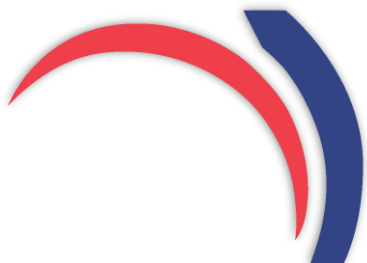


Source : PSMT, Cour des comptes

*PSMT : Plan Budgétaire et Structurel à Moyen Terme

[Source : La situation des finances publiques début 2025 – Cour des comptes](#)

Dans un scénario où seul 50% de l'effort attendu serait effectivement réalisé avec une croissance réaliste, la dette deviendrait le premier budget de l'Etat, loin devant l'Education Nationale avec 112 Md€.

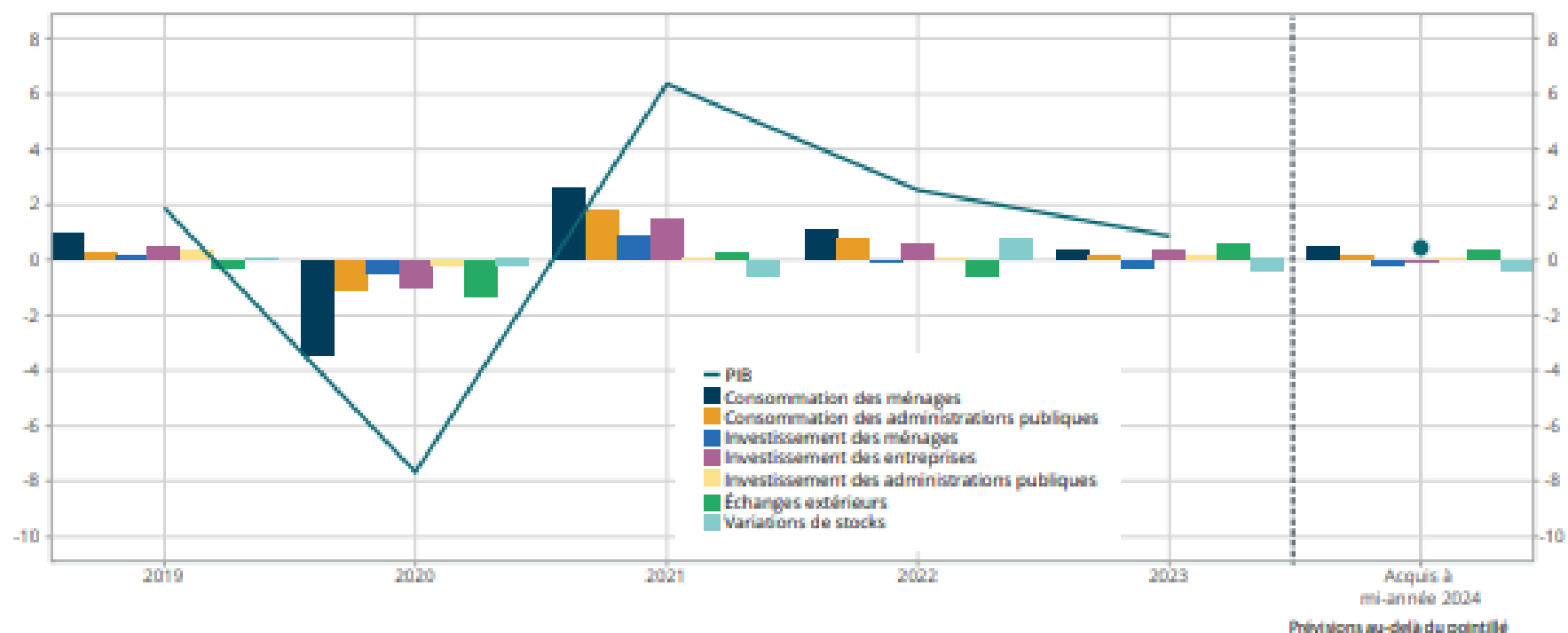


Le contexte des finances publiques : la dette publique

La dette est-elle trop importante ou le PIB est-il insuffisamment dynamique ?

► 5. Variations annuelles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

(variations annuelles en % ; contributions en points)



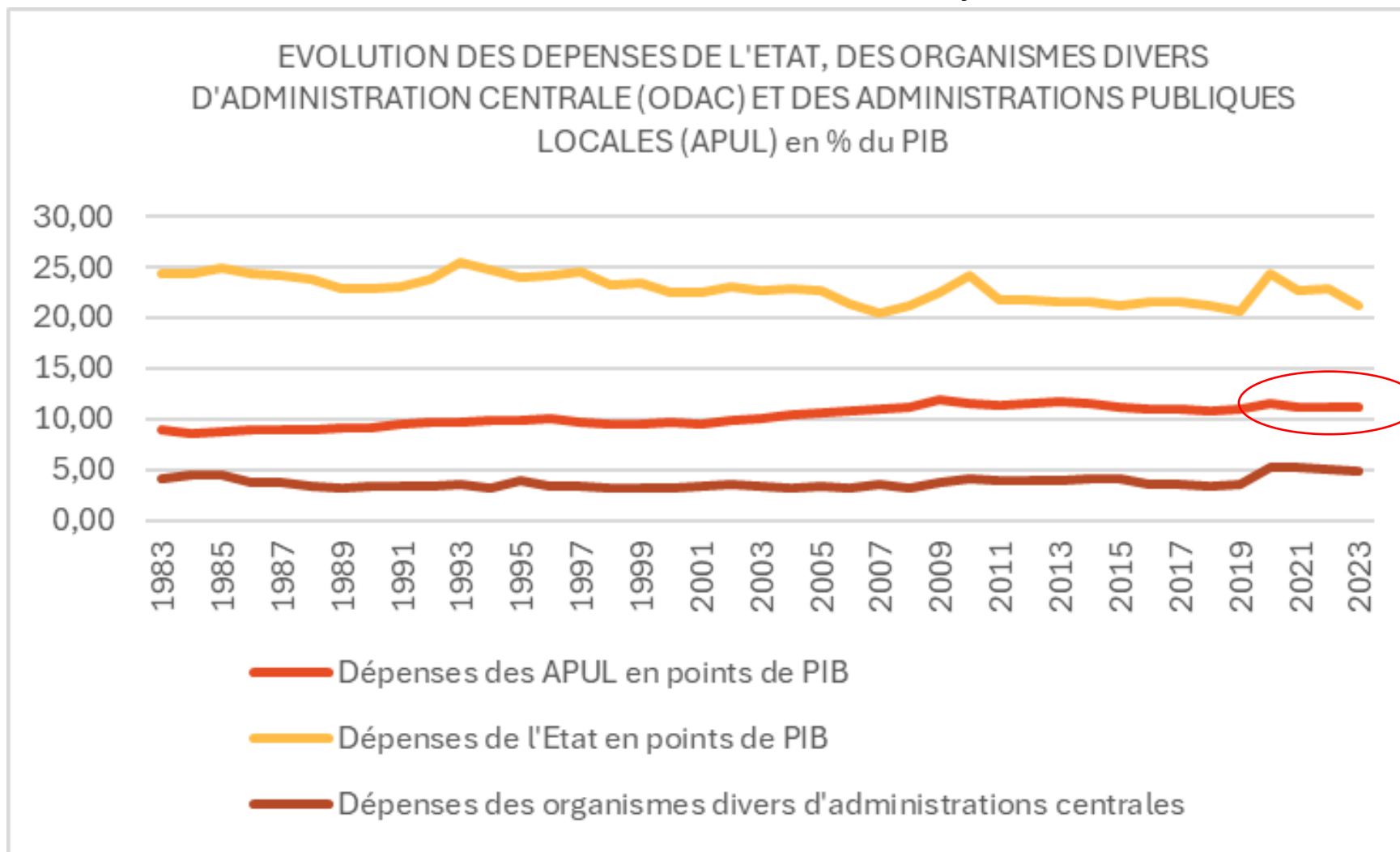
Note : la consommation des administrations publiques comprend également la consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Lecture : en 2023, le PIB a augmenté de 0,9 % ; la contribution de la consommation des ménages s'est élevée à 0,3 point.

Source : Insee.

Le contexte des finances publiques : L'évolution des finances locales

Une mise à contribution des collectivités locales justifiée ?

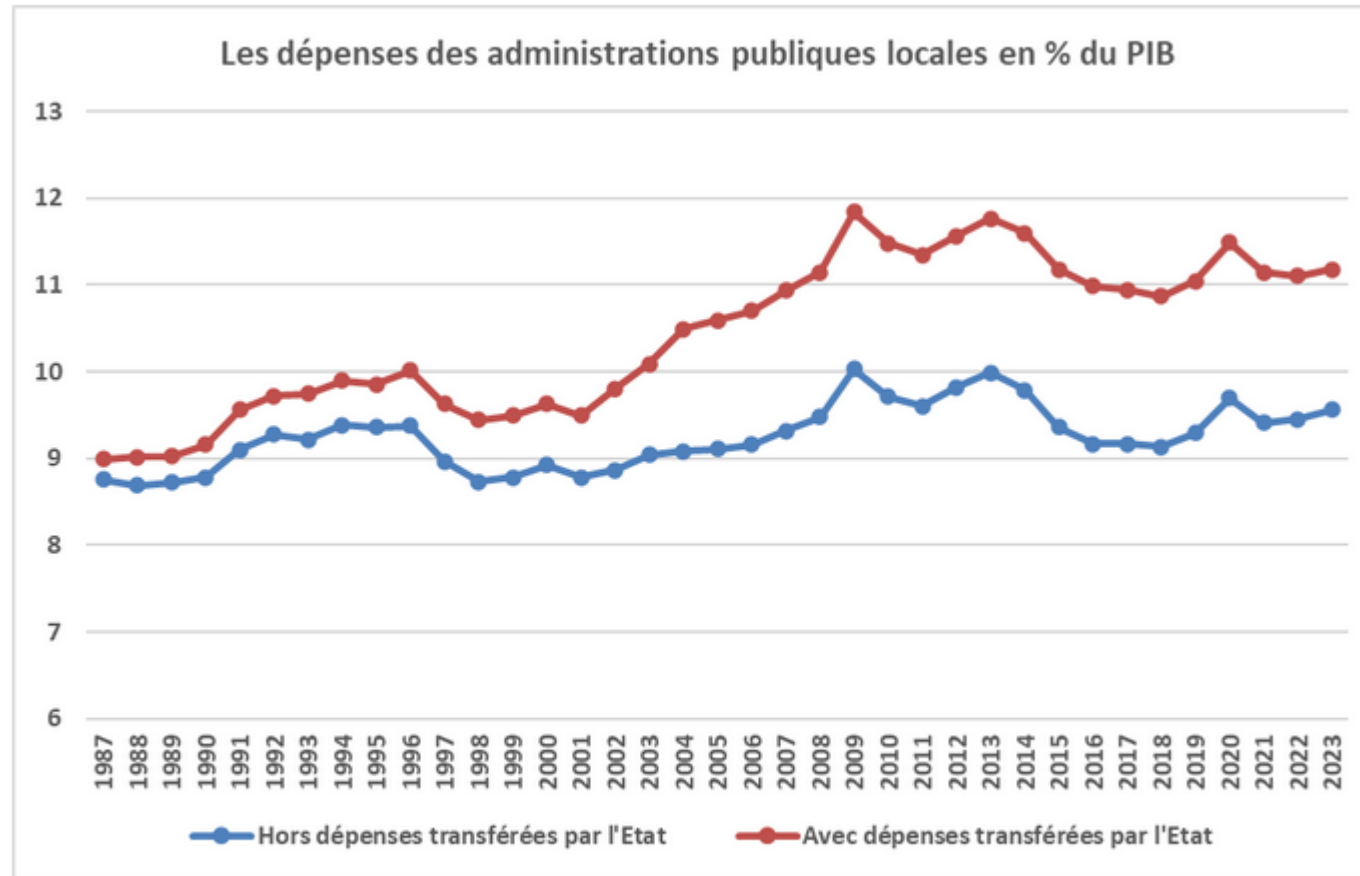


Source : budget.gouv.fr – Panorama des finances publiques



Le contexte des finances publiques : L'évolution des finances locales

Une mise à contribution des collectivités territoriales justifiée ?



Un niveau de dépenses des collectivités territoriales impactées par les transferts de l'Etat

Source : Rapport de P. Richard (2006) ; rapports de l'observatoire des finances locales ; Insee ; FIPECO.

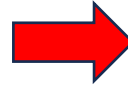


Le contexte des finances publiques : L'évolution des finances locales

Une mise à contribution des collectivités locales justifiée ?

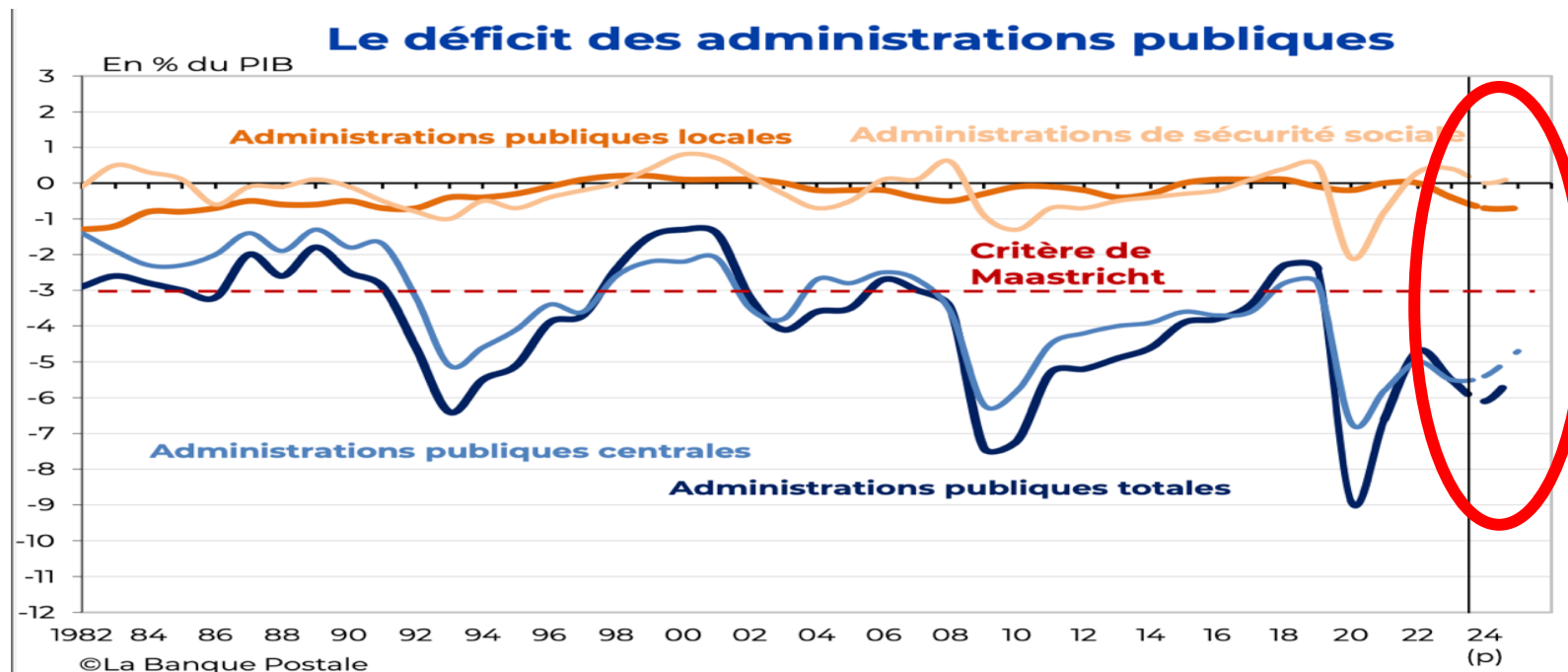
LA COMPTABILITE NATIONALE

Selon l'usage de l'excédent de l'année en trésorerie, un déficit peut être constaté en fin d'année même avec une section de fonctionnement excédentaire. De même, la consolidation des budgets principaux avec des budgets annexes peut être déficitaire. De ce point de vue, et au vu de la comptabilité nationale, les collectivités doivent participer au redressement des comptes publics.



LA REGLE D'OR N'EMPECHE PAS LE DEFICIT

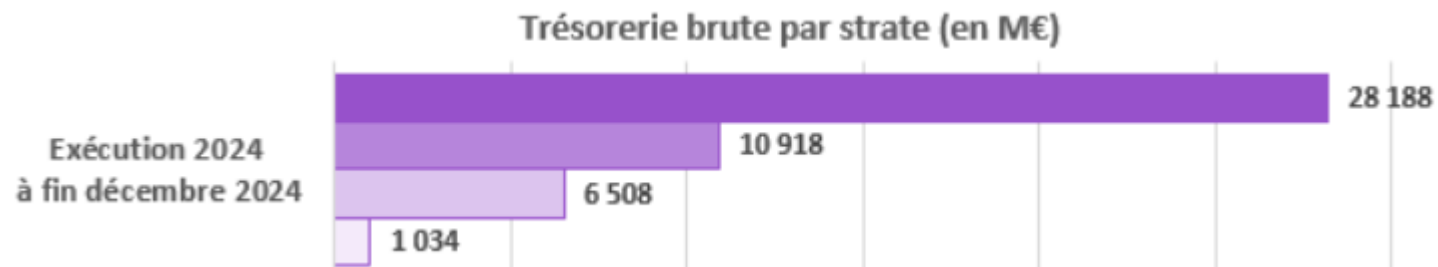
La section de fonctionnement des budgets principaux des collectivités locales doit être légalement à l'équilibre et même en excédent afin de contribuer au financement de la section d'investissement mais cela n'empêche pas les collectivités d'augmenter leur recours à l'emprunt et les ponctions dans leur trésorerie.



Le contexte des finances publiques : la trésorerie brute des collectivités

A fin décembre 2024, la trésorerie brute des collectivités locales s'élève à 46,6 Md€, en diminution par rapport aux années précédentes.

Trésorerie brute en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	30 872	30 018	28 188		-2,8%	-6,1%
GFP	11 658	11 684	10 918		0,2%	-6,6%
Départements	11 971	8 544	6 508		-28,6%	-23,8%
Régions	2 429	1 576	1 034		-35,1%	-34,4%
Total	56 930	51 822	46 648		-9,0%	-10,0%



Source : Situation mensuelle comptable des collectivités locales à fin décembre 2024 – DGFIP Data

Le contexte des finances publiques : la trésorerie brute des collectivités

TRESORERIE PAR TAILLE DE COMMUNES

	Trésorerie nette en Md€		Évolution	Nombre de jours de dépenses de fonctionnement	En euros par commune	En euros par habitant	Nombre de communes	Population
	2022	2023						
Moins de 500 hab.	4,61	4,74	2,7%	566	257 994	1 149,12	18 359	4 121 864
500 à 3 500 hab.	10,53	10,54	0,1%	289	786 285	623,60	13 403	16 899 438
3 500 à 5 000 hab.	2,08	2,04	-1,9%	185	2 104 828	504,69	971	4 049 618
5 000 à 10 000 hab.	3,95	3,76	-4,8%	152	3 164 136	455,42	1 189	8 260 914
10 000 à 50 000 hab.	6,22	5,90	-5,2%	88	6 600 342	327,02	894	18 044 007
50 000 à 100 000 hab.	1,54	1,40	-9,4%	56	16 055 079	239,73	87	5 826 516
100 000 hab. et plus	1,19	0,90	-24,5%	19	21 353 908	87,79	42	10 216 315
Total	30,13	29,28	-2,8%	133	837 756	434,23	34 945	67 418 672

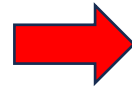
Le contexte des finances publiques : L'évolution des finances locales

Une mise à contribution des collectivités locales justifiée ?

Pour la Cour des comptes, oui, car les dépenses locales représentent 17,8% des dépenses publiques, financement majoritaire par des transferts financiers de l'Etat et par le constat de possibilité d'amélioration de la qualité des dépenses locales.

ODEDEL : OBJECTIF D'EVOLUTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE LOCALE

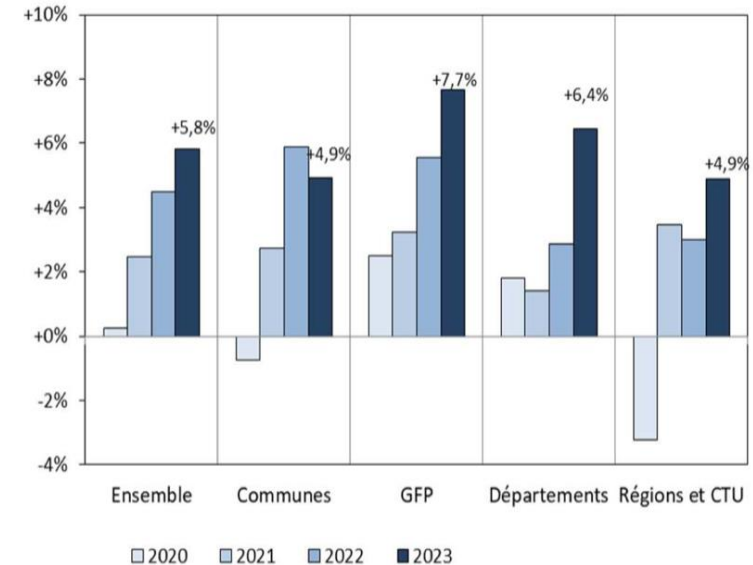
Les lois de programmation des finances publiques prévoient le cadre financier pluri-annuel des administrations publiques locales avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 4,8% en 2023 à 1,3% en 2026 et 2027 (cf. Art. 17 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027)



Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

LE TAUX DE PROGRESSION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NE RESPECTE PAS LES OBJECTIFS D'EVOLUTION



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement en hausse pour les collectivités = Besoin de financement en hausse = dérapage

Le contexte des finances publiques : la situation financière des collectivités locales

Objectif 2024 LFPP 2023-2027 : +2%

PREVISIONS ATTERISSAGE 2024	Régions		Départements		Communes		EPCI	
	Montants en Md€	Evolution/2023	Montants en Md€	Evolution/2023	Montants en Md€	Evolution/2023	Montants en Md€	Evolution/2023
1-Recettes de fonctionnement	31,4	2,10%	71,5	0,30%	99,5	2,50%	53,7	2,80%
2-Dépenses de fonctionnement	25,5	3,80%	66,9	3,70%	86	4,40%	46,6	3,80%
3-Epargne brute (2-1)	5,9	-5,10%	4,6	-31,80%	13,5	-7,80%	7,1	-3,50%
4-Epargne nette (3-10)	3,5	-12,50%	1,4	-59,40%	7,3	-10,90%	4,3	-6,80%
5-Dépenses d'Investissement hors dette	14,3	8,30%	12,8	2,60%	29,2	8,30%	13,1	9,30%
6-Autofinancement (3-11)	6,7	0,50%	8,3	-13,80%	15,7	6,40%	7,6	8,30%
7-Recettes d'investissement	5,9	1,80%	3,3	460,00%	12,6	3,10%	4,6	2,40%
8-Flux nette de dette (9-10)	1,7		1,2		0,9		0,9	
9-Emprunts nouveaux	4,1	19,00%	4,4	50,00%	7,1	10,00%	3,7	15,00%
10-Remboursements de dette	2,4	7,80%	3,2	-2,00%	6,2	-4,00%	2,8	2,00%
11-Variation du fonds de roulement (3+7+8-5)	-0,8		-3,7		-2,2		-0,5	
12- Encours de dette au 31/12/2024	37,1	4,90%	31,7	3,80%	66,5	1,40%	30,3	3,10%
Taux Epargne brute (3/1)	18,79%		6,43%		13,57%		13,22%	
Capacité de désendettement en année (12/3)	6,3		6,9		4,9		4,3	

Sources : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions de la Banque Postale - Note de conjoncture septembre 2024

Régions : Maintien des dépenses d'investissement par un recours accru à l'endettement et prélèvement sur le fonds de roulement

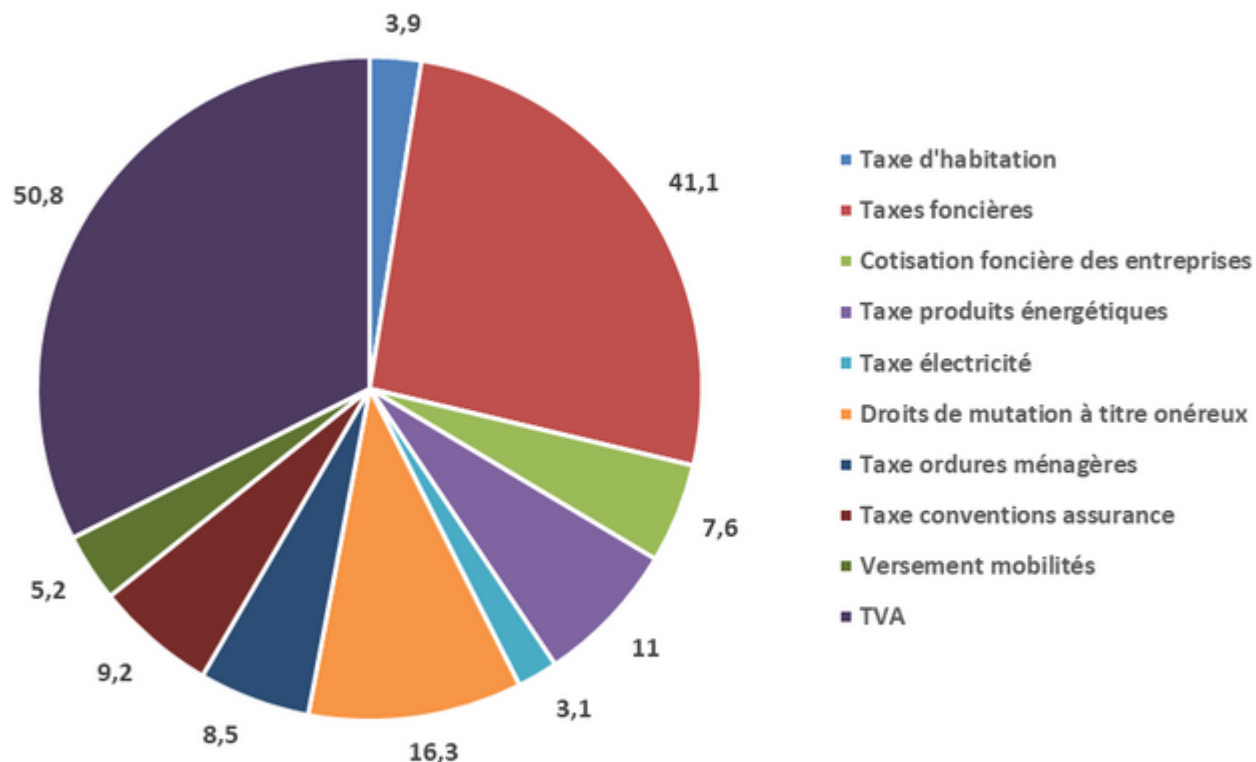
Départements : Le ralentissement des dépenses de fonctionnement ne compense pas la forte diminution des droits de mutation à titre onéreux qui entraîne une stabilité des recettes et une nette dégradation des niveaux d'épargne.

Communes : Croissance soutenue des dépenses de fonctionnement notamment porté par les revalorisations salariales en année pleine face à un ralentissement des recettes (revalorisation plus faible des bases, baisse des DMTO). Recul des épargnes mais investissement en progression financé par plus d'emprunt et des ponctions dans la trésorerie.

EPCI : Epargne brute attendue en repli pour la 1^{ère} fois depuis 2016. Investissement maintenu avec emprunt et trésorerie.

Le contexte des finances publiques : la situation financière des collectivités locales

Les principaux impôts et taxes reçus par les collectivités locales et leurs groupements en 2023 (en Md€)



PRINCIPALES RESSOURCES
DES COLLECTIVITES :



FISCALITE centrée
aujourd'hui essentiellement
sur les **Taxes foncières et la
TVA**

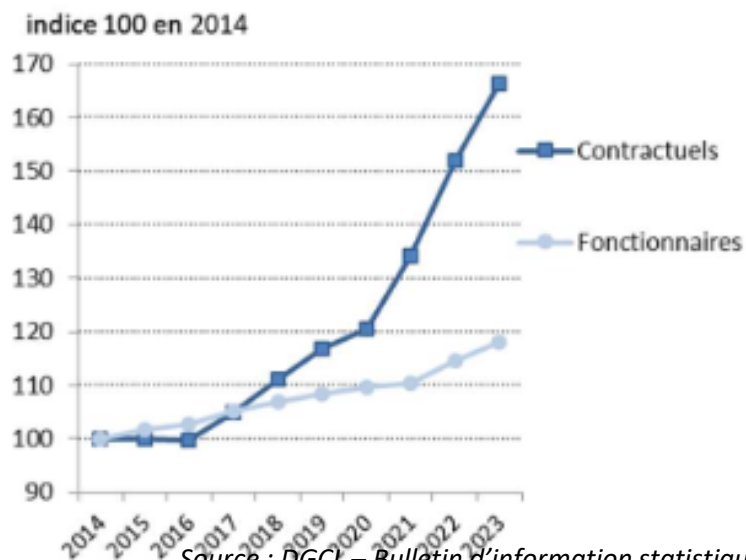


**PRELEVEMENTS SUR
RECETTES DE L'ETAT**
Dont les principaux sont :
La DGF
Le FCTVA

Source : « observatoire des finances et de la gestion locales » ; FIPECO. Montants perçus par les collectivités locales et éventuellement payés par l'Etat.

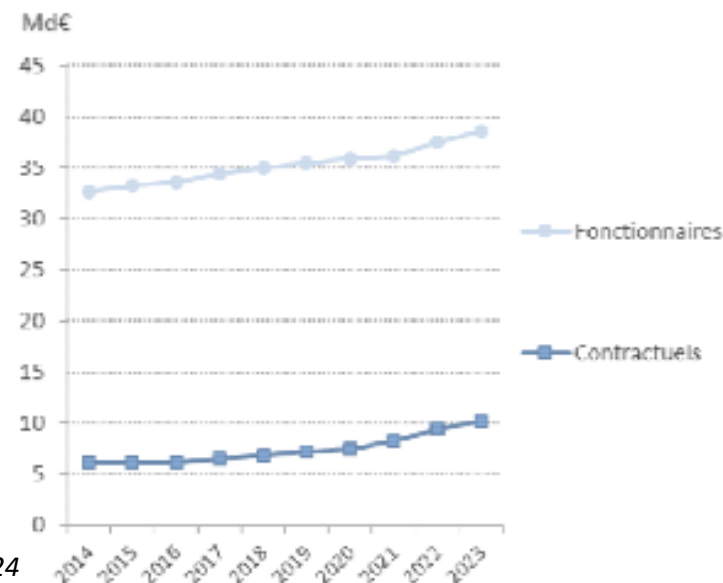
Le contexte des finances publiques : la situation financière des collectivités locales

Graphique 5 – Rémunérations des titulaires et des contractuels
En évolution



Source : DGCL – Bulletin d'information statistique n° 185- Août 2024

En milliards d'euros



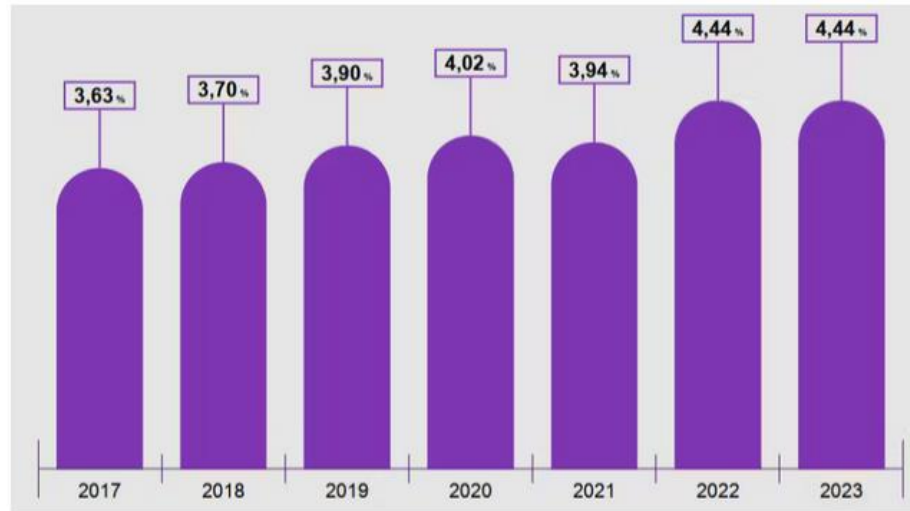
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux, hors contrats aidés, hors apprentis

Au niveau national, selon la note de la DGCL, les frais de personnel 2023 représentent **37 %** des dépenses de fonctionnement en progression sensible de +4,7% portée par l'augmentation du point d'indice mais aussi par d'autres formes d'emploi :

- Recours aux apprentis +12,6 % en 2023 (+ 60% entre 2021 et 2023)
- Recours aux personnels non titulaires + 9,4 % en 2023

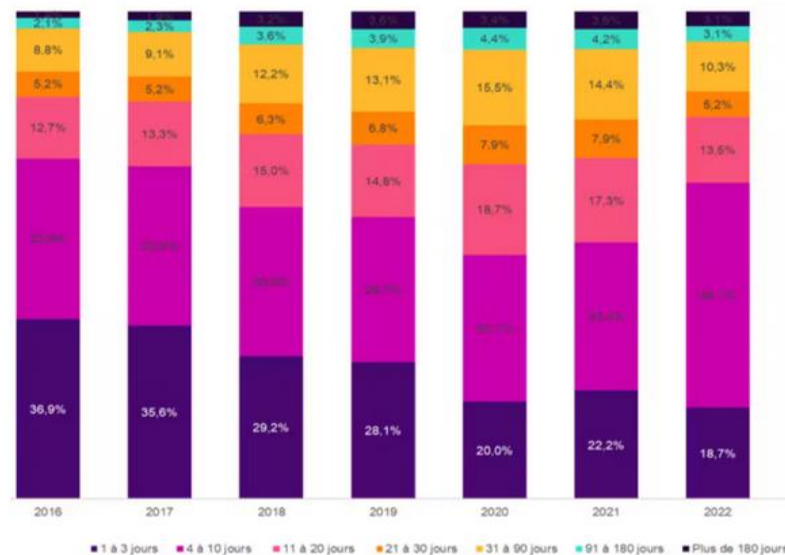


Le contexte des finances publiques : la situation financière des collectivités locales



L'absentéisme pour maladie ordinaire et accident du travail dans le secteur public s'est stabilisé en 2023

Evolution du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire depuis 2017



Répartition des arrêts en fonction de la durée

Source : Baromètre absentéisme des collectivités territoriales -WTW

La durée des arrêts est plus longue : 32,5 j en moyenne, en hausse de 33% par rapport à 2022.

Diminution des arrêts de courte durée (1-10 j) de 65 % à 56 %

IMPACT 2025

Art. 89 LF 2025 – [Art. L.822-3 CGFP](#)

A compter du 1^{er} mars 2025, les fonctionnaires bénéficiant d'un congé de maladie ordinaire percevront :

- Pendant les 3 premiers mois, **90% de leur traitement au lieu de 100%**
- Pendant les 9 autres mois du droit à congé sur une période de 12 mois, 50 % de leur traitement (inchangé)

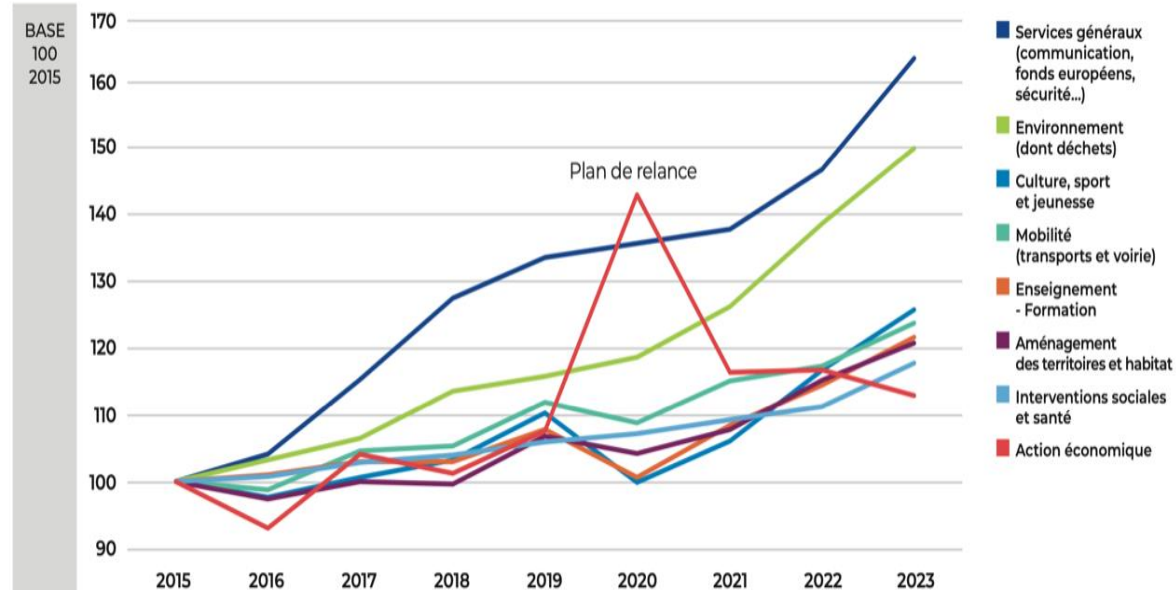


Dans un contexte d'allongement des carrières et de vieillissement de la population, la mise en place de moyens de prévention est un levier à privilégier

Le contexte des finances publiques : Analyse des politiques publiques

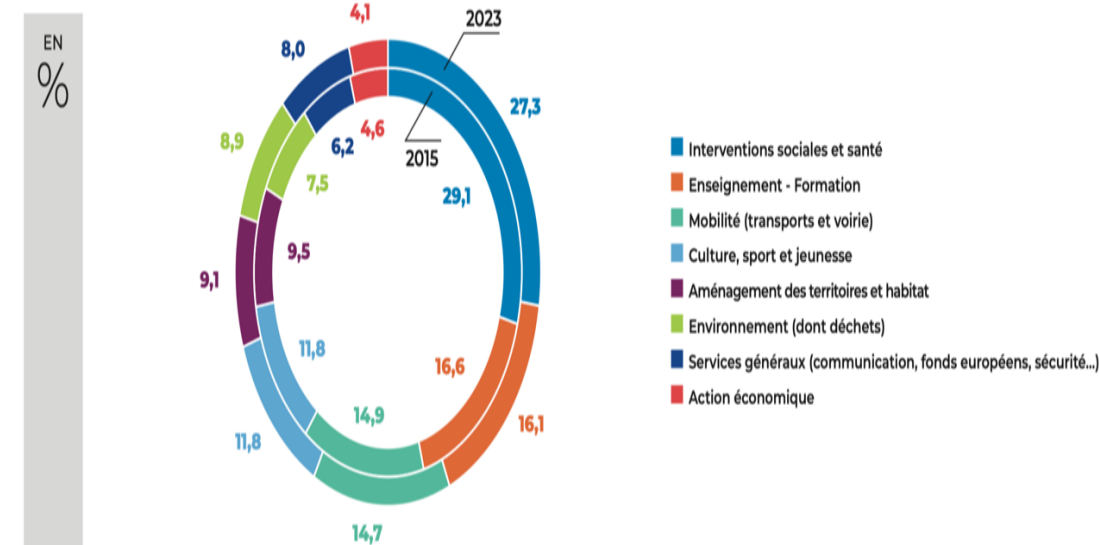
Évolution des budgets locaux par politiques publiques

© La Banque Postale



Poids des politiques publiques dans les budgets en 2015 et 2023

© La Banque Postale



Constat : aucune politique publique n'est globalement en baisse entre 2015 et 2023.

Les collectivités locales dans leur ensemble assurent un nombre important de politiques publiques.

Trois politiques publiques représentent 60% des dépenses : l'ACTION SOCIALE, l'ENSEIGNEMENT-FORMATION et LES MOBILITES (voirie et transport).

Le contexte des finances publiques : le poids budgétaire des politiques publiques en milliards d'euros

En milliards d'euros	2023	En milliards d'euros	2023
Famille et enfance	16,8	Voirie	13,1
Interventions sociales	15,2	Transport ferroviaire	6
RSA-RMI	11,3	Transport public de voyageurs	3,5
Personnes âgées	10,3	Transport scolaire	2,2
Santé	1,1	Infrastructure de transports	2
Interventions sociales et santé non ventilé	2,7	Autres transports	4,1
S/TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	57,4	S/TOTAL MOBILITES	30,9
Lycées publics et privés	7	Collecte et traitement de déchets	11,3
Formation et apprentissage	6	Propreté urbaine	2,5
Collèges	5,9	Eau et assainissement	1,9
Services scolaires transverses	4	Actions de préservation de l'environnement	1,5
Hébergement et restauration scolaire	3,5	Energies	0,6
Ecoles primaires	2,7	Environnement non ventilé	1
Ecoles maternelles	2,6	S/TOTAL ENVIRONNEMENT	18,8
Autres	2,2	Sécurité et salubrités publiques	8,5
S/TOTAL ENSEIGNEMENT-FORMATION	33,9	Gestion des fonds européens	3,5
		Administration générale	2,8
		Conseils assemblée délibérante	1,4
		Coopération décentralisée, action inter...	0,7
		S/TOTAL SERVICES GENERAUX	35,7

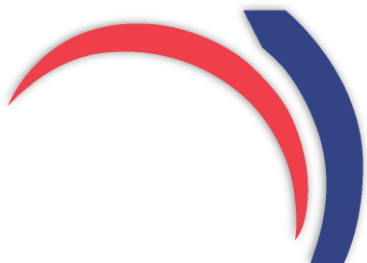
Source : Balances comptables DGFIP

Orientations Cour des Comptes ([Les finances publiques locales 2024- fascicule 2](#))

Dépenses d'investissement à cibler sur les investissements « verts » ou « essentiels → fléchage des concours financiers de l'ETAT

Durcissement des règles d'amortissement

Tenir compte du degré d'intégration fonctionnelle des intercommunalités



Le contexte des finances publiques : les ratios obligatoires Communes - 2023

4.7b Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

Ratios financiers des communes en 2023 selon le type de communes et leur population

	DRF/Pop		Pdt Impositions directes/pop	Pdt Impositions directes+prélèvement pour reversement de fiscalité et fiscalité reversée aux EPCI/population	RRF/pop	Dép. Equipt/pop	Dette/pop	DGF/pop	Dép. personnel/DRF	Marge autofinancement courant	Dép. Equit/RF	Taux d'endettement
	Nombre de communes	Ratio 1 €/h DGF	Ratio 2 €/h DGF	Ratio 2 bis €/h DGF	Ratio 3 €/h DGF	Ratio 4 €/h DGF	Ratio 5 €/h DGF	Ratio 6 €/h DGF	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
(France métropolitaine)												
Communes touristiques et de montagne	1 282	1 085	588	654	1 357	489	1 058	188	41,4	88,8	36,0	78,0
Moins de 100 hab.	159	919	310	416	1 281	570	606	233	29,0	77,6	44,5	47,3
100 à 200 hab.	180	956	414	490	1 312	566	1 033	209	35,6	82,3	43,2	78,7
200 à 500 hab.	321	931	442	497	1 218	466	875	195	35,7	87,2	38,2	71,9
500 à 2000 hab.	451	1 025	545	605	1 296	478	1 056	197	38,3	88,3	36,8	81,5
2000 à 3500 hab.	98	1 189	685	753	1 418	453	1 002	184	41,4	92,1	31,9	70,6
3500 à 10 000 hab.	65	1 118	624	699	1 416	517	1 145	179	44,7	87,5	36,5	80,9
10 000 à 50 000 hab.	8	1 319	772	835	1 562	552	1 278	158	53,7	92,3	35,3	81,8
Communes touristiques hors montagne	843	1 043	681	738	1 279	395	890	133	55,2	89,0	30,9	69,6
Moins de 100 hab.	8	2 349	633	1 097	3 331	2 320	1 552	319	58,3	89,4	69,6	46,6
100 à 200 hab.	24	695	307	322	930	229	658	196	34,5	82,2	24,6	70,7
200 à 500 hab.	85	741	341	397	967	461	733	153	42,8	84,2	47,6	75,8
500 à 2000 hab.	302	752	440	473	949	372	579	162	48,2	86,3	39,2	61,0
2000 à 3500 hab.	166	876	537	592	1 097	384	748	160	52,1	87,5	35,0	68,2
3500 à 10 000 hab.	189	1 061	679	740	1 313	407	831	134	55,6	87,5	31,0	63,3
10 000 à 20 000 hab.	46	1 121	771	860	1 378	375	847	107	58,2	88,1	27,2	61,5
20 000 à 50 000 hab.	20	1 183	835	874	1 428	438	1 164	127	54,8	91,4	30,6	81,5
50 000 hab. ou plus	3	1 274	800	845	1 414	304	1 531	108	61,0	101,2	21,5	108,3



Le contexte des finances publiques : les ratios obligatoires Communes - 2023

4.7b Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

Ratios financiers des communes en 2023 selon le type de communes et leur population

	DRF/Pop		Pdt Impositions directes/pop	Pdt Impositions directes+prélèvement pour reversement de fiscalité et fiscalité reversée aux EPCI/population	RRF/pop	Dép. Equipt/pop	Dette/pop	DGF/pop	Dép. personnel/DRF	Marge autofinancement courant	Dép. Equit/RF	Taux d'endettement
(France métropolitaine)	Nombre de communes	Ratio 1 €/h DGF	Ratio 2 €/h DGF	Ratio 2 bis €/h DGF	Ratio 3 €/h DGF	Ratio 4 €/h DGF	Ratio 5 €/h DGF	Ratio 6 €/h DGF	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Communes de montagne non touristiques	4 754	870	434	563	1 087	385	773	170	49,5	88,5	35,4	71,2
Moins de 100 hab.	889	947	312	358	1 416	796	689	312	26,3	75,0	56,2	48,6
100 à 200 hab.	964	787	276	331	1 089	586	656	254	32,2	81,5	53,9	60,3
200 à 500 hab.	1 338	717	310	339	955	411	642	203	37,8	84,5	43,1	67,3
500 à 2000 hab.	1 212	677	336	414	870	360	651	165	43,8	87,5	41,4	74,9
2000 à 3500 hab.	164	737	390	521	942	410	715	133	48,7	86,6	43,5	75,9
3500 à 10 000 hab.	150	950	501	684	1 171	381	858	132	54,2	89,2	32,5	73,3
10 000 à 20 000 hab.	28	1 130	607	818	1 319	353	1 075	165	55,5	94,0	26,7	81,5
20 000 hab. ou plus	9	1 278	656	889	1 484	291	924	198	60,3	92,4	19,6	62,3
Communes ni touristiques, ni de montagne	27 937	1 108	602	748	1 310	334	919	168	53,9	91,4	25,5	70,2
Moins de 100 hab.	2 208	765	332	315	1 085	405	440	170	20,1	77,3	37,3	40,6
100 à 200 hab.	4 225	621	301	304	853	339	439	158	25,7	81,4	39,8	51,5
200 à 500 hab.	7 723	572	309	317	749	284	406	142	34,1	84,7	38,0	54,2
500 à 2000 hab.	9 293	638	352	408	805	297	491	143	44,7	87,1	36,9	61,0
2000 à 3500 hab.	1 853	749	414	527	933	319	576	147	50,9	87,3	34,2	61,7
3500 à 10 000 hab.	1 767	949	516	683	1 141	330	676	152	55,8	89,4	28,9	59,2
10 000 à 20 000 hab.	441	1 160	617	832	1 357	342	753	177	59,4	91,4	25,2	55,5
20 000 à 50 000 hab.	309	1 328	752	971	1 533	352	950	200	60,8	93,1	22,9	62,0
50 000 hab. ou plus	118	1 578	839	999	1 813	359	1 609	182	52,7	94,0	19,8	88,7

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2023 - année de référence 2020).

Hors gestion active de la dette.

Champ : France métropolitaine.



Le contexte des finances publiques : les ratios obligatoires Groupements de communes à fiscalité propre - 2023

4.7c Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2023 ^(a)											
	DRF/Pop	Pdt Impositions directes/pop	Pdt Impositions directes+prélèvement pour reversement de fiscalité et fiscalité reversée aux EPCI/population	RRF/pop	Dép. Equipt/pop	Dettes/pop	DGF/pop	Dép. personnel/DRF	Marge autofinancement courant	Dép. Equit/RF	Taux d'endettement
	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	%	%	%	%
France métropolitaine	431	188	27	538	133	420	91	39,9	87,5	24,8	78,2
Outre-Mer	451	135	71	530	88	257	60	24,7	88,9	16,6	48,6
France	432	186	28	537	132	415	90	39,4	87,5	24,6	77,2
Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) (France) :											
Métropoles et Communautés urbaines ^(a)	476	198	4	610	194	676	141	37,9	87,8	31,7	110,7
Communautés d'agglomération	446	187	27	550	111	380	86	39,4	87,5	20,2	68,9
Communautés de communes à FPU	373	176	43	454	95	204	49	41,7	87,0	21,0	44,9
Communautés de communes à FA	367	159	131	437	84	157	25	37,1	88,5	19,3	36,0
Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2018).											
Hors gestion active de la dette.											
(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.											
Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) (France) :	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	%	%	%	%
Moins de 15 000 hab.	438	212	116	524	124	238	47	40,8	88,9	23,7	45,4
15 000 à 30 000 hab.	380	175	55	459	94	209	45	41,0	87,6	20,4	45,6
30 000 à 50 000 hab.	380	168	40	456	86	201	52	43,6	87,7	18,9	44,0
50 000 à 100 000 hab.	419	176	38	511	102	268	72	40,6	87,0	20,0	52,4
100 000 à 300 000 hab.	479	190	49	603	138	484	92	39,8	87,0	23,0	80,3
300 000 hab. ou plus ^(a)	442	196	-26	567	179	644	142	36,2	88,0	31,6	113,6
Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2018).											
Hors gestion active de la dette.											
(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.											



Le contexte des finances publiques : le budget prévisionnel 2025 de l'Etat

BP 2025	ETAT		
	Montants en Md€	Evolution/2023	Montants en Md€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	477,9	RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	372,4
Dépenses de fonctionnement diverses +subventions pour charges de services publics	67,8	Produits de gestion courante (recettes non fiscales)	19,4
Charges de personnel	157,1	Impôts et taxes	353,2
Autres charges de gestion courante	137,4	Autres produits courants	-1,4
Charges financières	54,9	Produits financiers	1,2
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements et provisions		Reprise sur amortissements et provisions	
Reversement sur recettes (UE et Coll. Hors FCTVA)	60,7		
3-Epargne brute (2-1)	-105,5		
4-Epargne nette (3-5)	-281,4		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	213,3	RECETTES D'INVESTISSEMENT	213,3
Dépenses d'Investissement hors dette	30,3	Cessions d'immobilisations financières	0,9
5-Remboursement d'emprunt	175,9	Emprunt	199,2
Opérations financières	7,1	Autres sources de financement	13,2
		+Emprunt pour financer le fonctionnement	105,5
6- Encours de dette au 31/12/2024			
Taux Epargne brute (3/2)	NS - NEGATIF		
Capacité de désendettement en année (6/3)	NS - NEGATIF		



Les dépenses inscrites au Budget de l'Etat par fonction : + 4,6 %

Evolution par rapport à 2024

 Enseignement scolaire :	88,7 Md€	+ 1,8%
 Défense :	60 Md€	+ 5,6%
 Charge de la dette :	54,9 Md€	+ 5,5%
 Recherche/enseignement sup :	30,9 Md€	- 2,8%
 Solidarités et égalité :	30,3 Md€	- 2,6%
 Sécurités :	25,3 Md€	+ 4,1%
 Ecologie et mobilités :	25,3 Md€	+ 0,5%
 Travail, emploi :	20 Md€	-11,9%
 Justice :	12,7 Md€	+4,1%
 Gestion des finances :	10,9 Md€	0%



Le contexte des finances publiques au niveau départemental

Source : OFGL – Outil data.ofgl.fr – Portail des données financières et de gestion du secteur public local – Balance comptable 2023 des communes et Groupements à fiscalité propre publiées par la DGFIP budgets principaux et annexes

Montants en millions d'euros	342 Communes de l'Hérault		
	CA 2022	CA 2023	Evolution/2023
1-Recettes de fonctionnement	1576,2	1668,9	5,88%
2-Dépenses de fonctionnement	1279,7	1370,5	7,10%
3-Epargne brute (2-1)	296,5	298,4	0,64%
4-Epargne nette (3-10)	176,3	165,9	-5,90%
5-Dépenses d'Investissement hors dette	547,6	619,1	13,06%
6-Autofinancement (3-11)	241,6	322,9	33,65%
7-Recettes d'investissement hors emprunt	237,6	231,1	-2,74%
8-Flux nette de dette (9-10)	68,4	65,1	
9-Emprunts nouveaux	188,6	197,6	4,77%
10-Remboursements de dette	120,2	132,5	10,23%
11-Variation du fonds de roulement (3+7+8-5)	54,9	-24,5	-144,63%
12- Encours de dette au 31/12/2024	1289,2	1357,9	5,33%
Taux Epargne brute (3/1)	18,81%	17,88%	
Capacité de désendettement en année (12/3)	4,3	4,6	

LPFP 2023-2027
obj 2023 +4,8%

Montants en millions d'euros	17 Groupements à fiscalité propre		
	CA 2022	CA 2023	Evolution/2023
1-Recettes de fonctionnement	1240,6	1300,6	4,84%
2-Dépenses de fonctionnement	951,4	1059,7	11,38%
3-Epargne brute (2-1)	289,2	240,9	-5,10%
4-Epargne nette (3-10)	157,4	99,9	-12,50%
5-Dépenses d'Investissement hors dette	537,5	613,8	14,20%
6-Autofinancement (3-11)	308	261,5	-15,10%
7-Recettes d'investissement hors emprunt	163,7	192,2	17,41%
8-Flux nette de dette (9-10)	65,8	160,1	
9-Emprunts nouveaux	197,6	301,1	52,38%
10-Remboursements de dette	131,8	141	6,98%
11-Variation du fonds de roulement (3+7+8-5)	-18,8	-20,6	9,57%
12- Encours de dette au 31/12/2024	1425,9	1588,6	11,41%
Taux Epargne brute (3/1)	23,31%	18,52%	
Capacité de désendettement en année (12/3)	4,9	6,6	

COMMUNES : BONNE SITUATION FINANCIERE



Diminution Epargne nette



Hausse des dépenses d'investissement



Hausse recours à l'emprunt tempérée par l'autofinancement

EPCI A FISC. PROPRE : SITUATION FINANCIERE QUI DEMEURE CORRECTE MAIS PLUS DEGRADEE



Diminution Epargne nette



Hausse des dépenses d'investissement



Recours accentué à l'emprunt

Le contexte des finances publiques au niveau départemental/Les frais de personnel

Montants en millions d'euros	342 Communes de l'Hérault		
	CA 2022	CA 2023	Evolution/2023
1-Dépenses de fonctionnement	1279,7	1370,5	7,10%
2- Frais de personnel	757,839	793,865	4,75%
Ratio Fr. de personnel/Dép. Ft	59,2%	57,9%	

Ratio national 2023

- communes touristiques et de montagne	41,40%
- communes touristiques hors montagne	55,20%
- communes de montagne non touristiques	49,50%
- communes ni touristiques ni de montagne	53,90%

Montants en millions d'euros	17 Groupements à fiscalité propre		
	CA 2022	CA 2023	Evolution/2023
1-Dépenses de fonctionnement	989,671	1105,468	11,70%
2- Frais de personnel	320,2	349,2	9,07%
Ratio Fr. de personnel/Dép. Ft	32,4%	31,6%	

Ratio national 2023

- Groupements de communes à fiscalité propre - 15 000 hbts	40,8%
- Groupements de communes à fiscalité propre 15 000 hbts à 30 000 hbts	41,0%
- Groupements de communes à fiscalité propre 30 000 hbts à 50 000 hbts	43,6%
- Groupements de communes à fiscalité propre 50 000 hbts à 100 000 hbts	40,6%
- Groupements de communes à fiscalité propre plus de 300 000 hbts	39,8%
- Groupements de communes à fiscalité propre 100 000 hbts à 300 000 hbts	36,2%

IMPACT 2025 : taux cotisation assurance
vieillesse et maladie applicables aux
employeurs en hausse de 3% → 34,65 %

2026 → 37,65%

2027 → 40,65%

2028 → 43,65%

Les caisses de retraite des fonctionnaires

Les titulaires cotisent :

• à la caisse de retraite dite de base appelée caisse
nationale de retraites des agents des collectivités
locales (CNRACL)

• et à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

Les caisses de retraite des contractuels

Les contractuels ainsi que les agents titulaires et stagiaires
à temps non complet effectuant moins de 28 heures
hebdomadaires vont eux cotiser :

• à la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour la
retraite de base

• et à la retraite complémentaire de l'institution de retraite
complémentaire des agents non titulaires de l'État et des
collectivités publiques (Ircantec)

Source : [décret n°2025-86 du 30/01/2025](#)

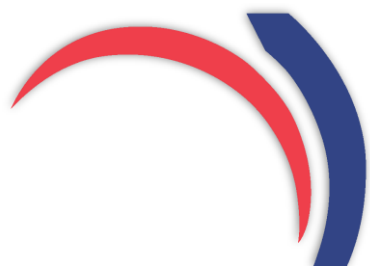
Le contexte des finances publiques au niveau départemental/ Fiscalité FB et FNB

FISCALITE	BLOC COMMUNAL			Part Pdt 2023/RF
	CA 2022	CA 2023	Evolution/2023	
Produit de foncier bâti	790,8	854,2	8,02%	
<i>dont Communes</i>	767,963	826,22	7,59%	49,51%
<i>dont Groupements à fiscalité propre</i>	22,8165	28,015	22,79%	2,15%
Produit de foncier non bâti	20,4	22,6	10,69%	-99,53%
<i>dont Communes</i>	15,8133	17,461	10,42%	1,05%
<i>dont Groupements à fiscalité propre</i>	3,75672	4,2173	12,26%	0,32%

Source : OFGL – Data.ofgl.fr – Balance des comptes des budgets principaux et annexes issus de la DGFIP

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reval.	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,71%

L'évolution de la dynamique des recettes des communes reposent à 50 % sur le produit issu de la taxe foncière bâtie.



Le contexte des finances publiques au niveau départemental/ Fiscalité FB et FNB

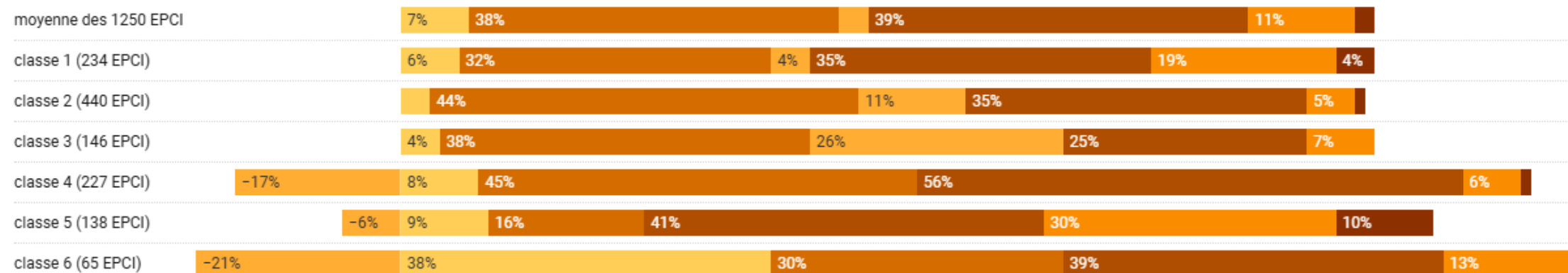
Typologie des intercommunalités selon leurs recettes fiscales effectives

Les intercommunalités sont réparties en 6 classes en fonctions des principales caractéristiques de leur panier fiscal :

■ Classe 1 : une structure de recettes moyenne et un niveau modeste ■ Classe 2 : le poids des recettes issues des activités économiques ■ Classe 3 : poids des compensations figées contribuant à un haut niveau de ressources ■ Classe 4 : conjugaison des recettes économiques actuelles et passées ■ Classe 5 : recettes modestes ■ Classe 6 : le poids des recettes issues du tourisme ■ Non renseigné

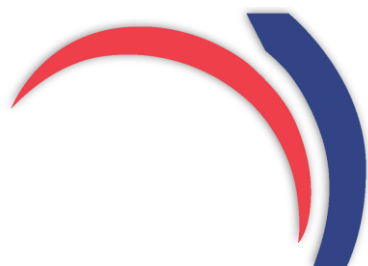
Composition des recettes par classe d'intercommunalités (en % de l'ensemble)

■ Tourisme (TS THRS) ■ Eco (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) ■ Comp figées (FNGIR, DC RTP, CPS) ■ Comp dynamiques (TVA, LI) ■ FB ■ FNB



Graphique: Acadie / F Navarre / Intercommunalités de France • Source: REI 2020 • Insérer • Créé avec Datawrapper

[Typologie des intercommunalités selon leurs recettes fiscales effectives](#)

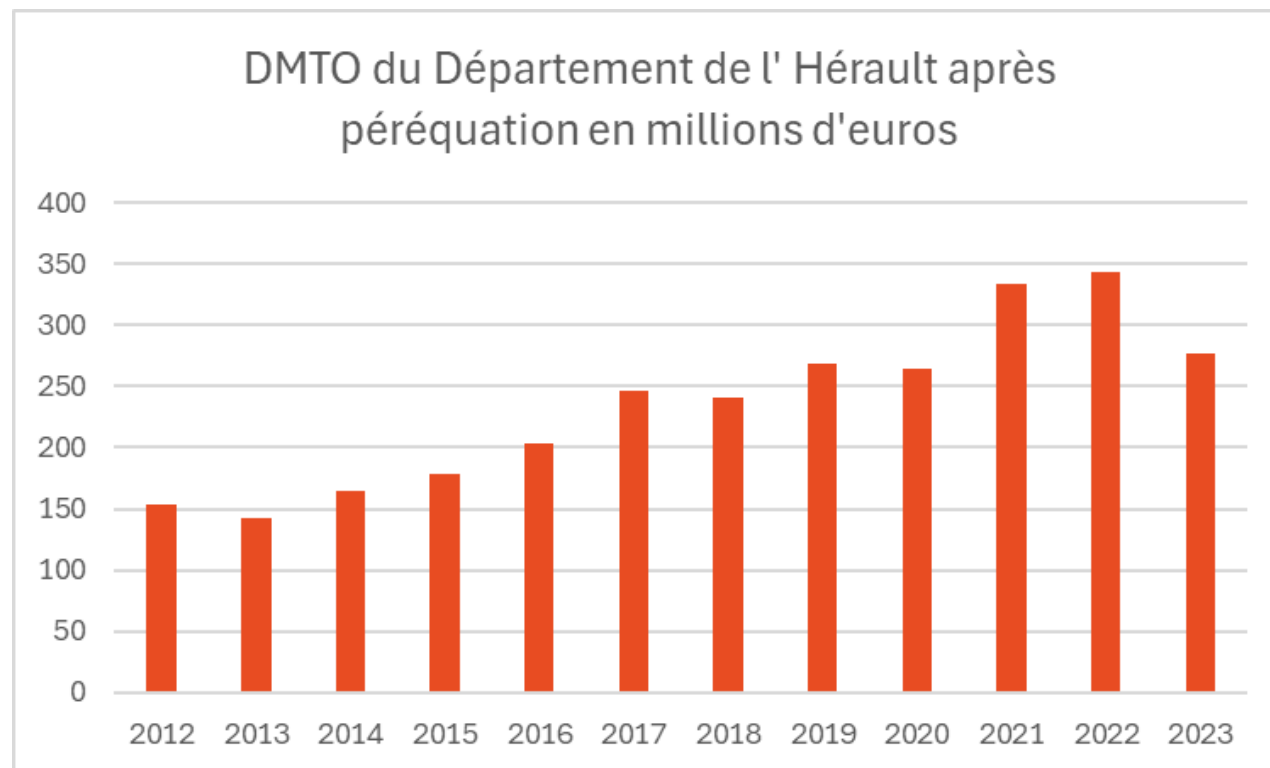


L'évolution de la dynamique des recettes des intercommunalités reposent à part égale (environ 40%) entre des recettes économiques et des compensations plus forcément dynamiques...

Le contexte des finances publiques au niveau départemental /DMTO

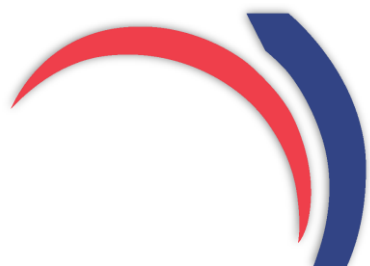
	en M€	% d'évolution
2012	153,883189	
2013	141,933834	-7,77%
2014	164,425893	15,85%
2015	179,009197	8,87%
2016	203,716723	13,80%
2017	246,048578	20,78%
2018	240,777324	-2,14%
2019	268,197678	11,39%
2020	263,705692	-1,67%
2021	332,987534	26,27%
2022	343,670849	3,21%
2023	277,43378	-19,27%

Source : Compte des départements -OFGL



Loi de finances 2025 : possibilité pour les départements de relever de 4,5% à 5% le plafond des DMTO pour trois ans (avec exonération pour les primo-accédants)

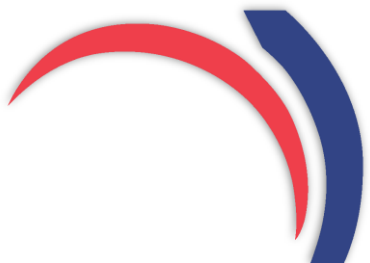
→ Impact recettes DMTO pour les communes



Exercices pratiques

Quels sont les éléments qui ont retenu votre attention au regard de vos propres budgets ?

Cela crée t'il une réflexion particulière quant à vos stratégies de fonctionnement et d'investissement ?



Le contexte des finances publiques : Ce qui est attendu des collectivités locales

1- CONTENIR ET OPTIMISER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Gestion des Ressources Humaines
- Rationalisation des achats publics
- Réduction des coûts de fonctionnement des équipements et infrastructures

2-RENFORCER LES POLITIQUES DE SOLIDARITE ET D'INCLUSION AVEC UN BUDGET MAITRISE

- Equilibre à trouver entre action sociale et maîtrise des dépenses

3- MODERNISATION ET NUMERISATION DE L'ADMINISTRATION

- Investir dans la numérisation des services

4- OPTIMISATION DES RECETTES LOCALES

- Rechercher à augmenter la collecte des taxes locales
- Explorer de nouvelles sources de financement (financement participatif, mécénat, fonds européens...)
- Améliorer la lutte contre la fraude fiscale locale



Le contexte des finances publiques : Ce qui est attendu des collectivités locales

5- REDUCTION DE LA DEPENDANCE AUX DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE L'ETAT

6- INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS ET DURABILITE

- Nécessité d'investir dans des projets structurants pour la transition énergétique, numérique et la résilience face aux catastrophes naturelles

7- UNE GESTION EFFICACE DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES POUR PARTAGER LES MOYENS ET LES RESSOURCES

8- RESPECT DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- Agenda 2030 impose des investissements importants mais aussi une gestion rationnelle des ressources naturelles : nécessité d'intégrer des actions pour améliorer la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la mobilité durable... tout en maîtrisant les coûts !



II- Décryptage des principales mesures législatives et réglementaires de la Loi de finances 2025

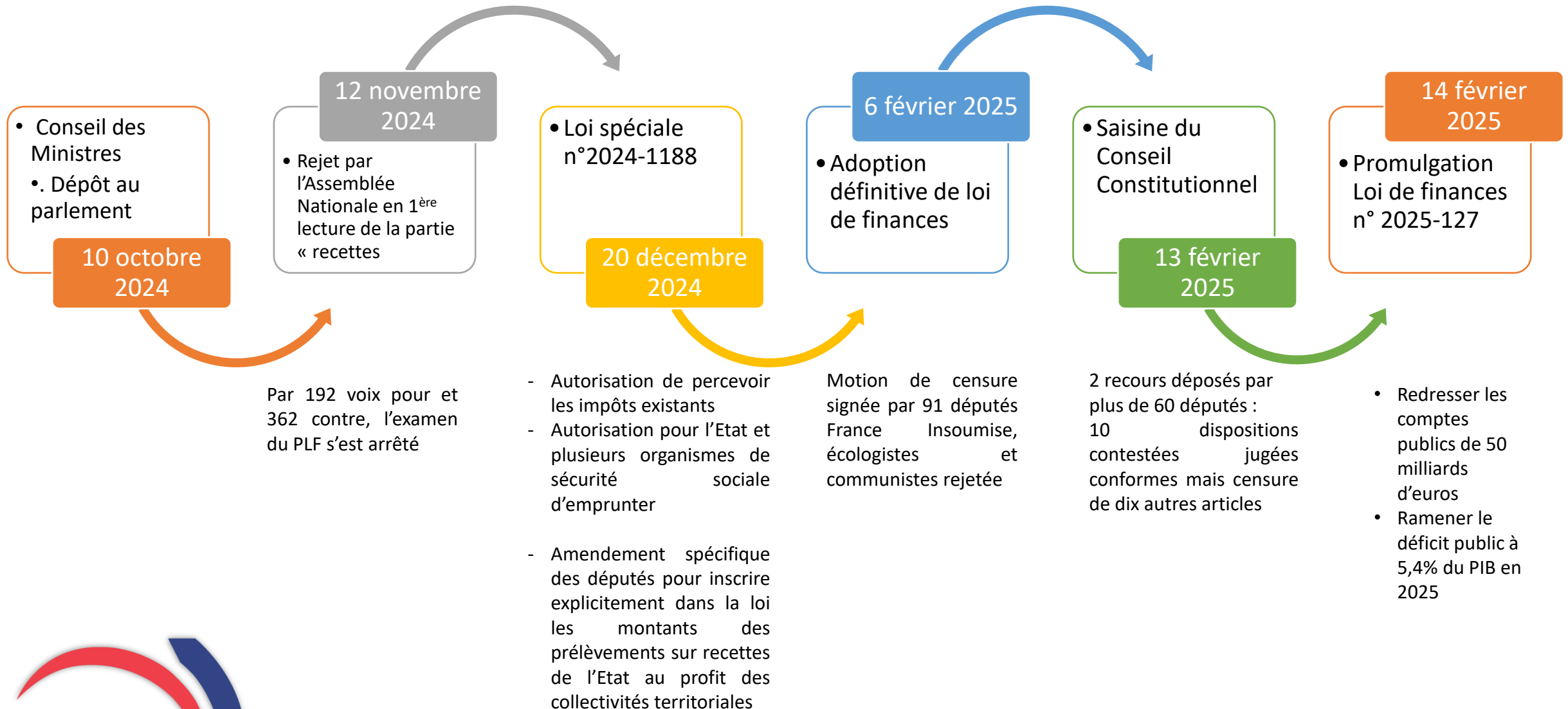
II- PREPARER UN BUDGET FLEXIBLE ADAPTABLE FACE AUX INCERTITUDES

II-1 Un contexte mouvant avec une loi spéciale, une LF 2025 plus « tendre » avec les collectivités locales mais quid dans le futur ?

- Rappel du contexte
 - Loi spéciale et décret
 - Mesures législatives et réglementaires actées par la loi de finances
 - Traduction dans vos budgets
- Conséquences finales sur mon budget
 - Evolution de mes principaux indicateurs financiers ?
 - Y a-t-il des mesures de corrections possibles ?
 - Comment partager ce contexte budgétaire et les choix à effectuer avec mes concitoyens ?



Rappel du contexte



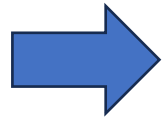
Rappel de mesures législatives et réglementaires actées

Réforme des indicateurs financiers et fiscaux (art. 194 Loi de finances 2022)

- le **potentiel financier** est recalculé à partir du nouveau panier de ressources mobilisables par les communes, en y ajoutant de nouvelles impositions jusque-là non prises en compte :
 - L'éventuelle majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour les communes situées en zone tendue qui auraient décidé de l'instituer,
 - L'imposition forfaitaire sur les pylônes,
 - Les droits de mutation à titre onéreux, sur la base d'une moyenne des trois dernières années,
 - La taxe locale sur la publicité extérieure,
 - Une fraction du produit net de la TVA perçue par l'EPCI déterminée au prorata de la population,
 - La taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base.
- **l'effort fiscal** n'intègre plus la part des produits fiscaux levés par l'intercommunalité sur le territoire de la commune. La TEOM et la REOM disparaissent également du calcul.
- **une fraction dite «de correction»**, lisse dans le temps les effets de la réforme qui ne s'appliquera donc pleinement qu'en 2028.
- → La loi de finances 2025 minore l'effet d'application du nouveau mode de calcul de « l'effort fiscal » qui aurait dû être porté à 40 % en 2025 et ne s'appliquera qu'à hauteur de 20%.

Pas de changement pour le potentiel fiscal et financier où le nouveau calcul s'est appliqué conformément au calendrier fixe et sera de 40% en 2025. (cf. *fiche individuelle d'information mise à disposition par la Préfecture*)

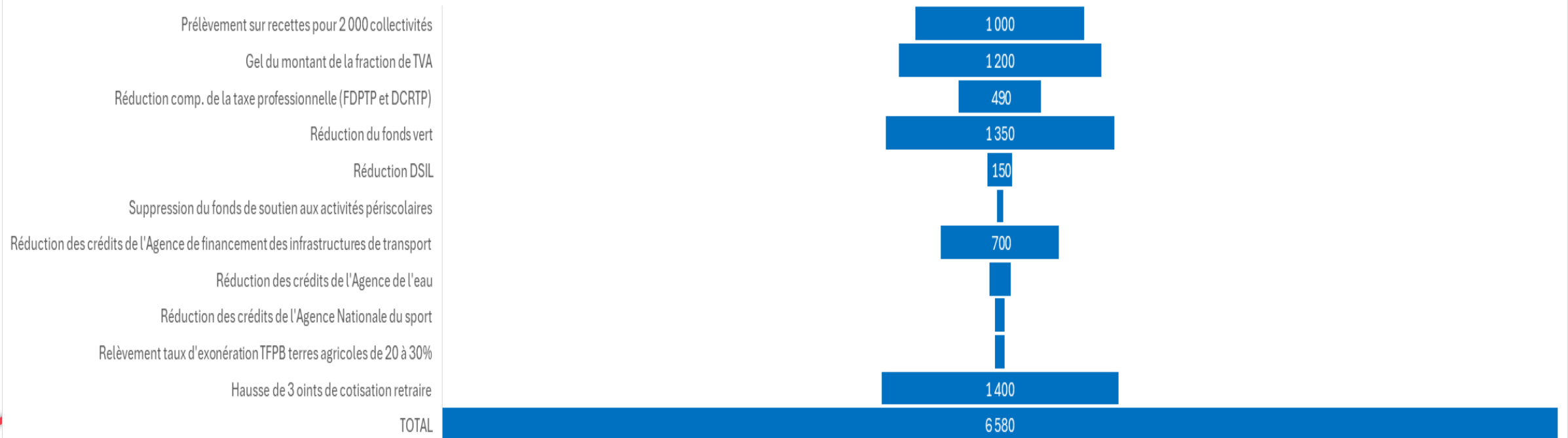
Loi de finances 2025 : les principales dispositions : l'effort demandé aux CT



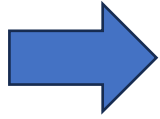
- Un prélèvement sur les recettes de certaines communes et EPCI à hauteur de 500 M€, des départements à hauteur de 220 M€ et des régions à hauteur de 280 M€, soit 1 Md€ via le DILICO
- Des recettes en diminution (TVA, Fonds vert, FDPTP, DC RTP, DSIL, FNSDAP, subventions, TFPB)
- Des dépenses supplémentaires (Cotisations Retraite CNRACL)

— 6,6 MILLIARDS D'EUROS

Baisse de recettes pour les collectivités (en millions d'euros)



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : le DILICO (art. 186)



DISPOSITIF DE LISSAGE CONJONCTUREL DES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES — 1,0 MILLIARD D'EUROS

Un prélèvement est institué sur les douzièmes de fiscalité pour les collectivités, à hauteur d'un milliard d'euros :

- 250 M€ pour les communes,
- 250 M€ pour les EPCI
- 220 M€ pour les Départements
- 280 M€ pour les Régions

Les collectivités sont classées par catégorie, en fonction de leur :

- POTENTIEL FINANCIER/FISCAL (75%)
- REVENU IMPOSABLE PAR HABITANT (25%)

Les **communes dont l'indice est supérieur d'au moins 10% à l'indice moyen sont prélevées**, à l'**exception** :

- Des 2 500 premières communes éligibles à la fraction cible,
- Des communes classées dans les 250 premières pour la DSU des plus de 10 000 hbts,
 - Dans les 30 premières pour la DSU des moins de 10 000 hbts,

Le prélèvement est plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

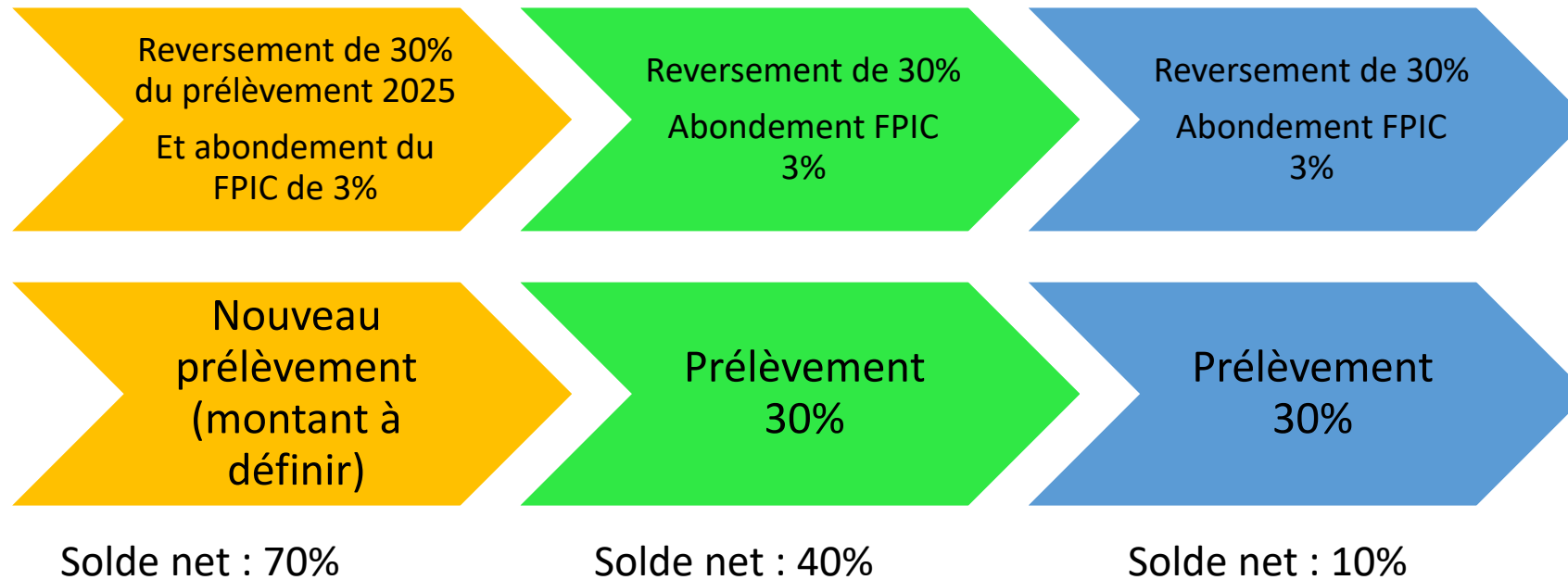


Loi de finances 2025 : les principales dispositions : le DILICO (art. 186)

2026

2027

2028



Si Prélèvement
maintenu à 1
Md€



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : le DILICO (art. 186)

Mais le point VI-A de l'article 186 indique que :

« Le produit de la contribution mentionnée au II est reversé, les trois années suivant sa mise en réserve, à hauteur d'un tiers par année et **dans la limite du montant du produit de la contribution pour l'année en cours**, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mentionnés au A du même II. »

Donc le reversement n'est effectif qu'à la condition qu'une nouvelle contribution d'un montant au moins équivalent est mise en place.

Si le prélèvement n'est pas reconduit, il n'y a pas de reversement.



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : La Dotation Globale de Fonctionnement

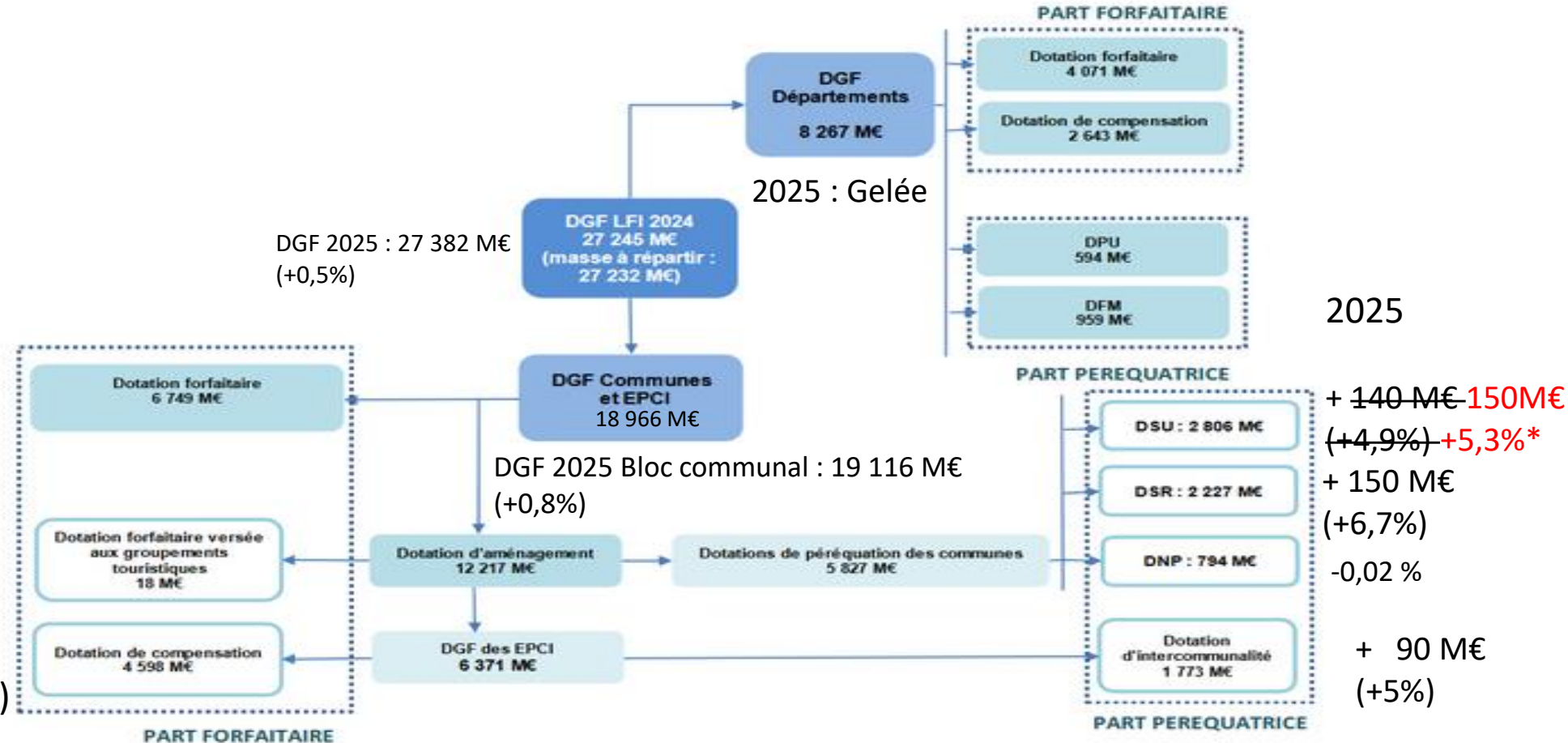
Structure de la DGF en LFI 2024

(en euros)

Prévoir une possible
baisse de la dotation
forfaitaire

Ecrêtement
(maxi 1% RRF
du CA N-2)

Ecrêtement
(estimation : -3,6 %)



Source : DGCL

* Décision du Comité des Finances Locales du 04/03/2025, ponction supplémentaire sur les parts forfaitaires et de compensation de la DGF

Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Une DGF en légère augmentation et partiellement financée par le bloc communal (art. 178)

150 millions d'euros pour le bloc communal (+0,8%)

Les augmentations sur la DSU et la DSR sont donc partiellement couvertes par la hausse de la DGF financée par l'Etat :

+ 140 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (+5%)

+ 150 M€ sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (+6,7%) affectée principalement à la fraction PEREQUATION

Le solde de 140 M€ sera financé par des écrêtements appliqués sur les parts forfaitaires de la DGF des communes et des EPCI, écrêtements qui financent aussi la progression de la population.

+ 90 M€ sur la Dotation d'intercommunalité

Cette hausse sera entièrement financée par les EPCI par écrêtement de leur dotation de compensation (estimation : -3,6%).

Pour mieux comprendre la DGF : <https://data.ofgl.fr/pages/logigrammes-dgf/>



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Une DGF en augmentation

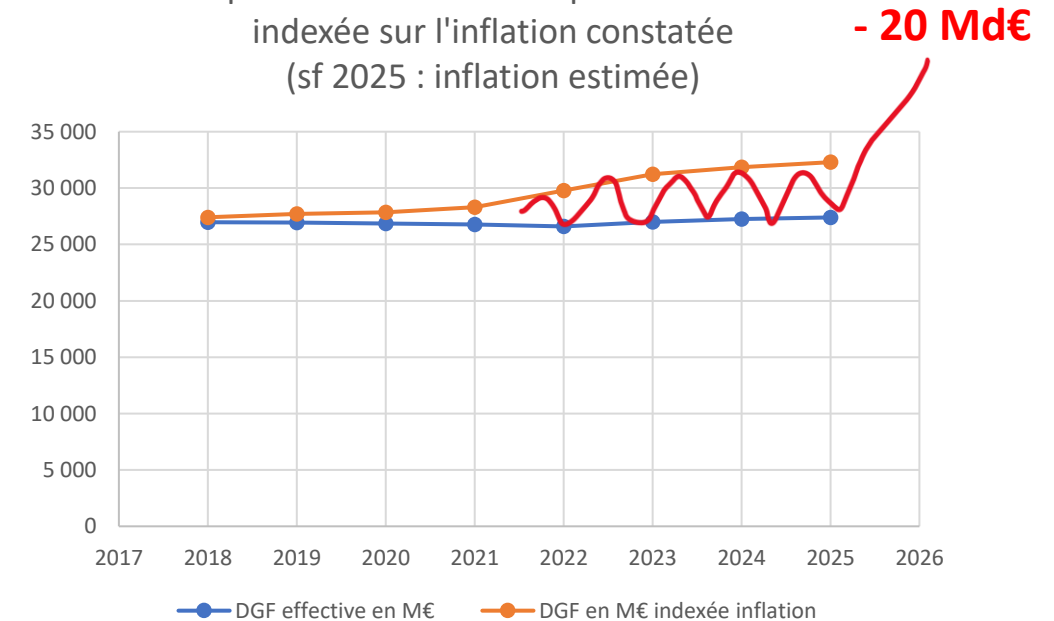
.... Mais toujours décorrélée de l'inflation

	DGF en M€	Evolution/N-	Inflation (INSEE)	
2018	26 960	0,13%	1,80%	27 410
2019	26 948	-0,40%	1,10%	27 711
2020	26 847	-0,37%	0,50%	27 850
2021	26 758	-0,33%	1,60%	28 295
2022	26 600	-0,59%	5,20%	29 767
2023	27 000	1,50%	4,90%	31 225
2024	27 245	0,91%	2,00%	31 850
2025	27 395	0,55%	1,40%	32 296
TOTAL	215 753			236 403

Perte cumulée

20 650

Comparaison DGF touchée par les CT et DGF indexée sur l'inflation constatée (sf 2025 : inflation estimée)



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Dotation de solidarité rurale (DSR)

Réforme du critère de voirie (art. 178) – art. L2334-22 du CGCT

Le périmètre de la voirie prise en compte et ses modalités de recensement sont modifiées (critère comptant pour 30% proportionnellement à la longueur de la voirie) .

AVANT	A COMPTER DE 2025
Voirie classée dans le domaine public communal Données retenues sur la base des données communiquées par les communes	Voirie située sur le territoire de la commune quel que soit le propriétaire de la voirie Longueur de voirie retenue pour la DSR issue des données recensées par l'Institut National de l'Information Géographique (IGN)

SECTION
D'INVESTISSEMENT
13313 -DSID
13361-13461-DETR
13362-13462- DSIL

Un décret précisera les modalités d'application et les voiries retenues parmi celles recensées par l'IGN.

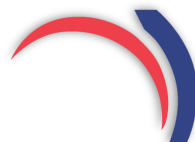


Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Dotation de solidarité rurale (DSR)

Valeurs de référence 2024 :

Population DGF	Potentiel financier par habitant	Double du potentiel financier moyen par habitant (seuil d'éligibilité)	Revenu moyen sur 3 ans par habitant
0 à 499 habitants	795,186299	1 590,372598	14 533,980793
500 à 999 habitants	845,827838	1 691,655676	15 195,928096
1 000 à 1 999 habitants	911,441220	1 822,882440	15 661,345148
2 000 à 3 499 habitants	993,987512	1 987,975024	16 085,240825
3 500 à 4 999 habitants	1 079,494304	2 158,988608	16 226,905888
5 000 à 7 499 habitants	1 153,788104	2 307,576208	16 287,158750
7 500 à 9 999 habitants	1 238,959829	2 477,919658	16 572,240707

*La population prise en compte est la population DGF 2024, plafonnée pour certaines communes dans les conditions prévues aux derniers alinéas de l'article L.2334-21 du CGCT.



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Dotation de solidarité rurale (DSR)

DSR Bourg Centre

La LF 2025 précise les modalités de prise en compte des données relatives aux unités urbaines utilisées pour la répartition de la fraction « bourg centre » en indiquant que ce sont celles publiées sur le site internet INSEE au 1^{er} janvier de l'année de répartition.

DSR Bourg Centre et péréquation (art. 99)

Majorations de 30% de la DSR « Bourg centre » et 20 % de la DSR « Péréquation » pour l'ensemble des communes en zone France Revitalisation Rurale (FRR), y compris les 2 168 communes initialement exclues (mais seulement jusqu'au 31/12/2027 pour ces communes)

Outil : [Vérifier si ma commune est classée en zone FRR ?](#)



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Dotation de solidarité urbaine (DSU)

DSU : modification du périmètre des logements sociaux (art. 178)

Critère de la proportion de logements sociaux retenu à hauteur de 15% dans l'indice synthétique de classement pour l'éligibilité à la DSU

Nouvelle définition du périmètre :

Ensemble des logements sociaux recensés par le ministère du logement au sein du répertoire du parc locatif social des bailleurs sociaux (RPLS) quelle que soit la forme du détenteur, y compris les logements sociaux faisant l'objet d'une opération de requalification des copropriétés dégradées reconnue d'intérêt national (ORCOD-IN*)

***Majoration de population DGF à hauteur de 0,5 habitant par logement concerné par les opérations ORCOD-in (art. L 2334-2 du CGCT)**



Enveloppe nationale de 110 M€ en 2025 (+10 M€)

+ 10 %

La dotation est destinée aux communes dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Le nombre de bénéficiaires de la dotation est passé de 6 388 communes en 2023 à 8 921 communes en 2024.

15% des communes ont perçu en 2024 une attribution égale à 3 000 euros (attribution minimale fixée par la loi pour les communes éligibles). Critères d'éligibilité et de calcul non modifiés.

SECTION DE
FONCTIONNEMENT
1 – Recettes régulières et
permanentes
748374– Dotation de
soutien aux communes
pour les aménités rurales



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) – Art. 139

Enveloppe nationale maintenue à 1 046 M€ en 2025

+ 0 %

Dossiers d'investissement prioritaires 2025 (dépôt dossiers clos depuis le 31/01/2025) :

EAU et ASSAINISSEMENT

RENOVATION DES ECOLES

RURALITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Orientation transition écologique à hauteur de 35% en 2025 (au lieu de 30% en 2024)

→ Stratégie d'investissement à définir

[Instruction DETR-DSIL Préfecture de l'Hérault](#)

SECTION
D'INVESTISSEMENT
13313 -DSID
13361-13461-DETR
13362-13462- DSIL

Env. Hérault	DETR	DSIL
2023	9 502 815	9 217 730
2024	4 538 044	5 112 000



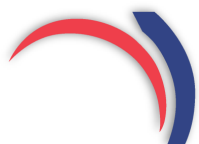
Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) – Art. 139

Enveloppe nationale maintenue à 1 046 M€ en 2025 ciblée en priorité sur le soutien aux communes de plus petite population*

Rappel des modalités de versement des dotations DETR - DSIL

Modalités de versement	Avance	Acompte(s)	Solde
<i>Combien ?</i>	30 %	de 0 à 80 %	20 %
<i>Quand ?</i>	Uniquement au démarrage des travaux, attestation datée et signée par le bénéficiaire	Au fur et à mesure de l'avancement des travaux	
<i>Quelles pièces déposer sur Démarches Simplifiées ?</i>	Attestation de commencement d'exécution des travaux et ordre(s) de service	. Factures . État récapitulatif des dépenses comportant les reports le cas échéant, daté et visé de l'ordonnateur et certifié par le SGC (service gestionnaire comptable)	. Factures . État récapitulatif des dépenses comportant les reports le cas échéant, daté et visé de l'ordonnateur et certifié par le comptable . Attestation de fin de travaux . Plan de financement définitif

Penser à informer la Préfecture le plus rapidement possible en cas de non réalisation du projet afin de pouvoir réaffecter la somme (*seuls sont réalisables les engagements annulés la même année d'attribution*).



Assistance CFMEL : Aide à la planification pluri-annuelle financière

* Cf. [circulaire du 28/02/2025 aux Préfets \(NOR ATDB2506163J\)](#)

Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Enveloppe nationale en baisse à 420 M€ en 2025

- 26 %

L'augmentation de 150 M€ de la DGF - DSU est financée par une baisse des crédits de la DSIL.

Orientation transition écologique à hauteur de 25% en 2025 (au lieu de 20% en 2024)

SECTION
D'INVESTISSEMENT
13313 -DSID
13361-13461-DETR
13362-13462- DSIL



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Fonds vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) (ETAT B - art. 139)

Enveloppe nationale en baisse à 1,150 Md€ en 2025 (2,5 Md€ en 2024) – Art. 139

3 priorités avec des **recentrages** opérés en 2025 et de **nouvelles mesures** :

- La performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, soutien au tri à la source et valorisation des déchets, ~~rénovation des parcs de luminaires~~)
- Adaptation au changement climatique : financement de prévention des risques (érosion côtière, incendie, inondations, renaturation des villes)
- Amélioration du cadre de vie : reconquête des friches, restructuration de locaux d'activité, développement d'industrie, déploiement de zones à faibles émissions



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Fonds vert (art. 139)

Synthèse des principales offres d'Ingénierie relative au fonds vert¹⁰ (non exhaustive)

L'intégralité des offres d'ingénierie est disponible sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

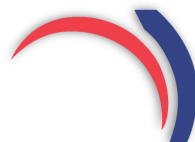
		CEREMA	FNAU	FNCCR (ACTEE)	ANCT (en subsidiarité des autres offres d'ingénierie)	ADEME	Banque des territoires ¹¹
		Apport d'ingénierie				Financement	
Axe 1 Performance	Ingénierie d'animation et de planification	X	X		X		
	Tri à la source et biodéchets	X				X	X
	Eclairage	X		X			X
Axe 2 Adaptation au changement climatique	Rénovation énergétique bâtiments ¹²	X		X	X		X
	Vents cycloniques		X				X
	Incendies						X
	Inondations	X	X				X
	Montagne		X		X		X
	Recul du trait de côte	X	X				X
Axe 3 Amélioration du cadre de vie	Renaturation des villes et des villages	X			X		X
	Co-voiturage	X*	X*		X	X*	X
	Mobilités durables en zones rurales	X*			X*	X*	X
	ZFE-m	X*	X				X
	Recyclage foncier	X	X		X	X	X
	Territoires d'industrie en transition écologique				X		X

(*) L'offre d'ingénierie en matière de mobilité est coordonnée dans le cadre des cellules régionales d'appui en ingénierie France Mobilités qui réunissent l'offre d'ingénierie de l'ADEME, du CEREMA, de la Banque des Territoires, de l'ANCT et des DREAL/DEAL. Contact : <https://www.francemobilites.fr/regions>

¹⁰ L'offre des opérateurs en soutien du fonds vert est détaillé sur Aides-territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=Aides%20en%20ing%C3%A9nierie>

¹¹ Possibilités d'appui en ingénierie territoriale en complément du fonds vert à la main des directions régionales.

¹² A noter : le dispositif ACTEE / ACTEE + de la FNCCR : 220 M€ financés par les CEE ingénierie et permettant d'appuyer les collectivités dans les audits / SDIE.



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Fonds Territorial Climat, Maires bâtisseurs, Transition écologique maritime et développement mobilités actives (art. 139)

- ➔ Au sein du fonds vert : **enveloppe de 100 M€** dédiée aux intercommunalités dotées d'un plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

Une enveloppe spécifique sera répartie entre les SEULS EPCI du département dotés d'un PCAET après échanges avec leurs représentants.

[Cf. circulaire NOR ATDB2506163J](#) du 28/02/2025

- ➔ Au sein du fonds vert : **enveloppe de 100 M€** dédiée aux Maires Bâtisseurs orientée en premier lieu vers la construction de logements sociaux
- ➔ Au sein du fonds vert : **Action portée par le Conservatoire du Littoral** avec un fléchage vers des mesures de soutien à la transition écologique maritime (ingénierie document)
- ➔ Au sein du fonds vert : **Attention particulière pour le développement des mobilités actives en particulier vélo dans les territoires ruraux**

Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Fonds postal national de péréquation territoriale et présence postale (art. 145)

+ 15 M€

Renforcement du fonds de 15 M€ permettant notamment le financement des agences postales communales ou intercommunales ainsi que les points Poste dont les modalités sont fixées par un contrat pluri annuel qui court actuellement de 2023 à 2025 (6^{ème} contrat).

Pour rappel, le Maire est associé à chaque décision concernant la transformation d'un bureau de poste de sa commune en agence postale ou en relais poste chez un commerçant.



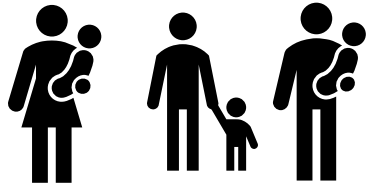
Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP)

SUPPRIME

1 300 communes (600 000 enfants) bénéficiaient encore de ce dispositif d'aide à l'organisation de temps d'activités périscolaires qui est supprimé à compter de 2025, conformément à la loi de finances 2024.



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Petite Enfance (art. 188)



À répartir entre les communes de plus de 3 500 habitants **+ 86 M€**

La loi du 18 décembre 2023 (art. 17) pour le plein emploi a créé le service public de la petite enfance (SPPE).

A compter du 1^{er} janvier 2025, les communes (ou EPCI en cas de transfert de compétences) doivent le mettre en œuvre en devant autorités organisatrices de l'offre d'accueil. L'accroissement des charges résultant de l'exercice obligatoire, par une commune, de l'ensemble des compétences d'autorités organisatrice prévues au 1^o à 4^o de l'article L.214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,... **fait l'objet d'une compensation financière....** (cf. article L.1614-1 du CGCT)

4 nouvelles obligations : recenser les besoins d'accueil et l'offre disponible sur le territoire; informer et accompagner les familles ; **pour les plus de 3 500 hbts** : planifier le développement des modes d'accueil et mettre en place un relais petite enfance (RPE) d'ici le 1^{er} janvier 2026 pour l'accueil des assistants maternels.

L'enveloppe de 86 M€ ne concernerait pas les communes de moins de 3 500 hbts et les EPCI et ne couvrira, selon Daniel Cornalba, co-Président du groupe de travail « Petite Enfance » à l'AMF, que 50 à 80% des coûts réels.

Pour les autres communes, **la compensation moyenne s'établit à 26 000 euros selon le nombre de naissances domiciliées sur la commune et son potentiel financier par habitant.**

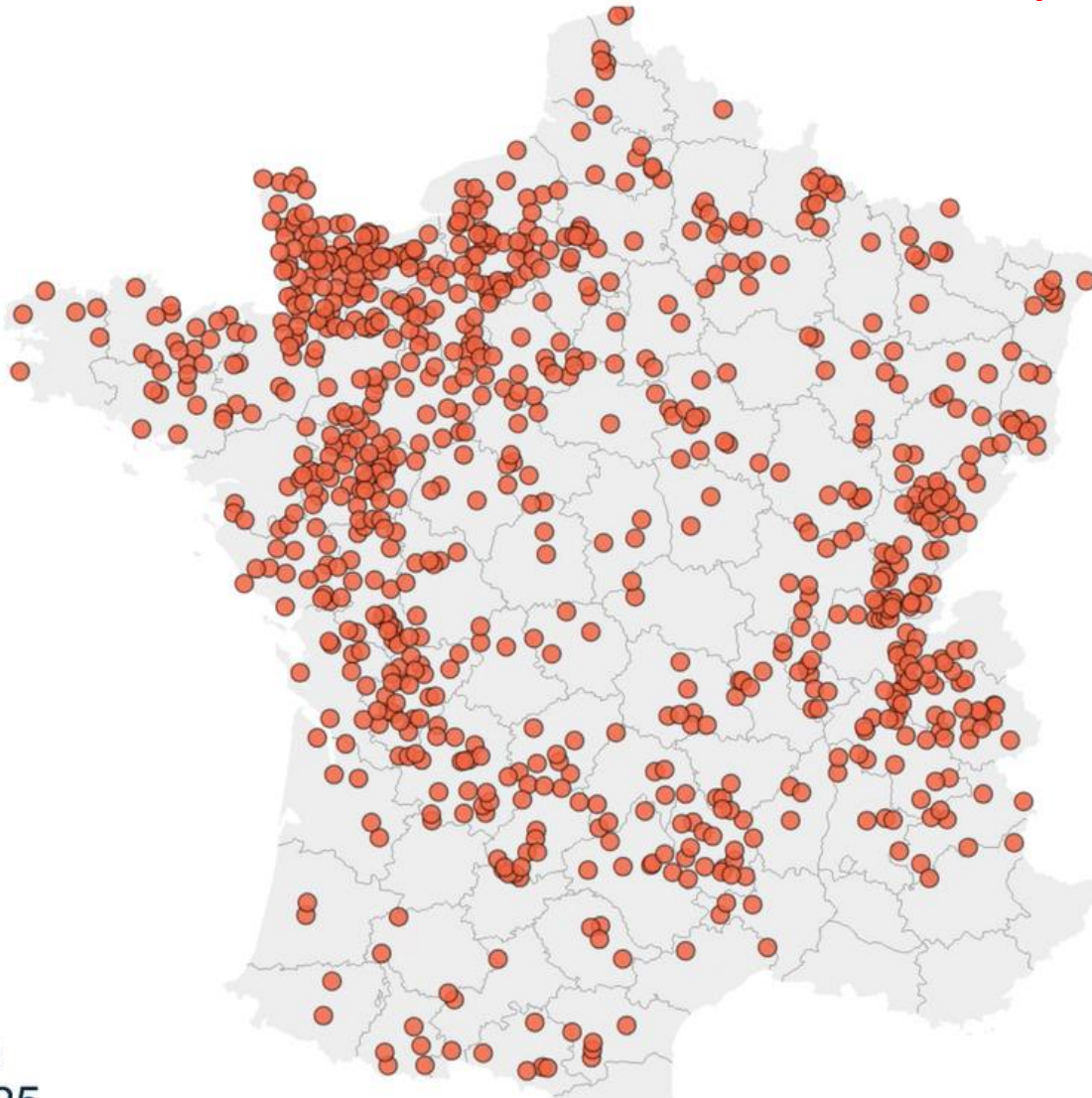


Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Communes nouvelles

845 communes nouvelles en 2025

Pas de création possible en 2025 jusqu'en mars 2026

+ 24,4 M€



La commune nouvelle : une solution pour les communes qui souhaitent rassembler leurs forces, aller au bout des logiques de mutualisation, réaliser des économies d'échelle mais aussi porter des projets d'investissements et des services nouveaux à la population ?

Dotation spécifique communes nouvelles de moins de 15 000 habitants :

- Part amorçage de 15€ par habitant pendant 3 ans
- Part garantie permettant la stabilité de la DGF
- En 2023 : 11 communes nouvelles contre 24 communes
- **En 2024** : 46 communes nouvelles contre 110 communes dont le **regroupement de deux communes de l'Hérault Dio-et-Valquières et Lunas qui deviennent Lunas-les-Châteaux.**

Variables d'ajustement 2025 : **487 M€**

Un prélèvement 10 fois plus élevé qu'en 2024 (art. 107)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales.

À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429 M€ pour la DCRTP et 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP. **Impact sur le bloc communal :**

DCRTP communes	- 52 M€ (-21,6%)
DCRTP EPCI (471)	- 150 M€ (-16,8%)

→ les évolutions individuelles peuvent se traduire par une disparition complète.



La TVA s'applique à compter du 1^{er} mars 2025 à partir de 25 000 euros de chiffres d'affaires quel que soit l'activité concernée.

Avant :

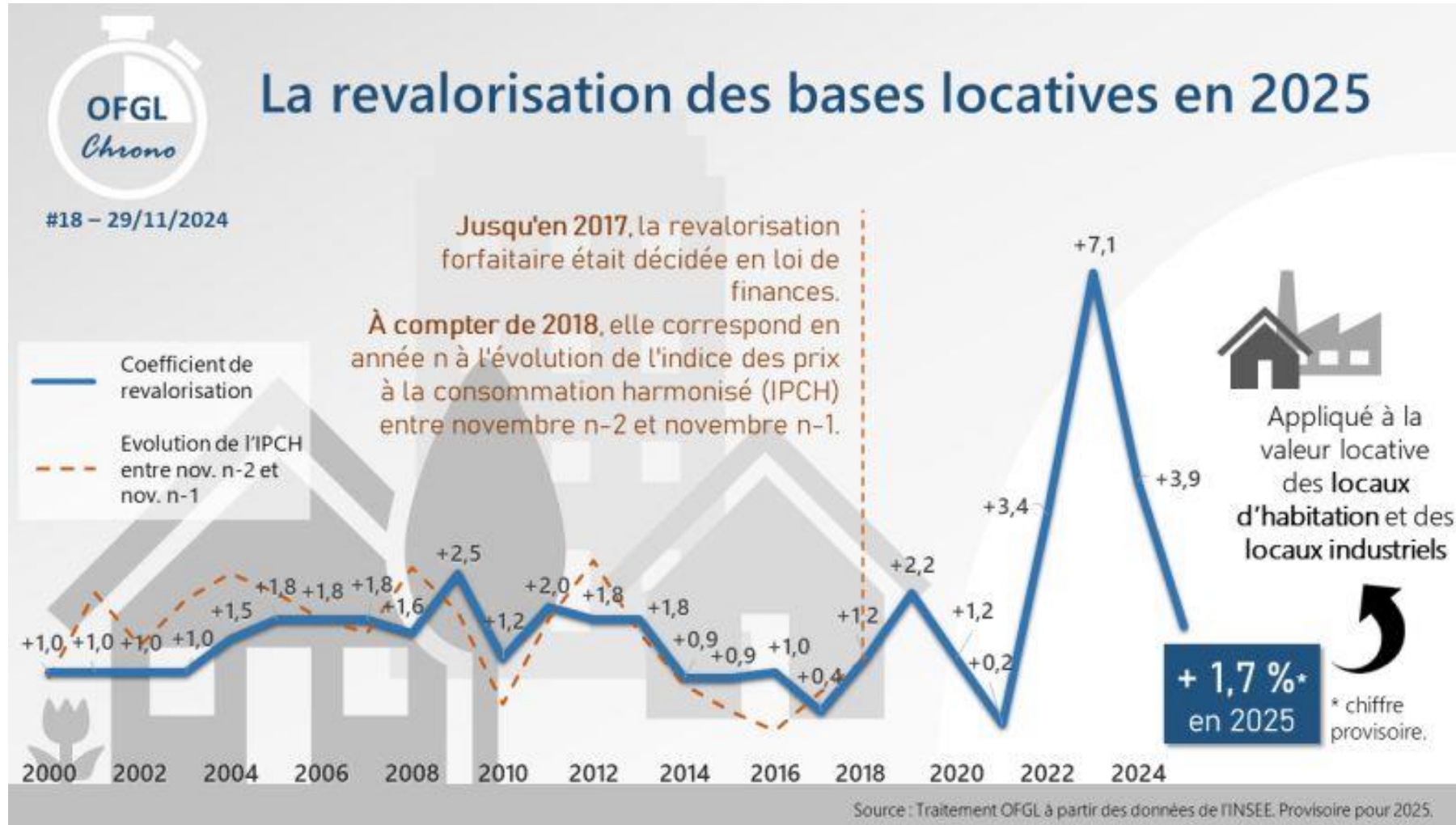
-  **85 000 euros pour les ventes de biens, les prestations d'hébergement et les ventes à consommer sur place**
-  **37 500 euros pour les autres services**

Conséquence : Communes et intercommunalités sont concernées au titre de leur activité de location de locaux aménagés (locations salle des fêtes, de locaux à des commerçants, aux professionnels de santé....)

-  **Charges administratives**
-  **Répercussion éventuelle TVA sur coût du service**



Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (ou bases d'imposition)



**+ 1,71 %
en 2025**

SECTION DE
FONCTIONNEMENT
1 – Recettes régulières et
permanentes

73-Impôts et Taxes
73111 – Impôts directs
locaux

Loi de finances 2025 : les principales dispositions : Recentrage de la Taxe d'Habitation Résidences Secondaires sur les seules résidences secondaires (art. 110 et 115)

Jusqu'à présent, certaines structures étaient assujetties à la THRS (ex locaux privatifs des associations, foyers d'accueil médicalisés, résidences universitaires...)

- **Perte de bases (et de produits) à venir** pour les Collectivités car désormais seules les résidences secondaires seront concernées par la taxe d'habitation.
- Pour compenser la perte de produit 2025 du fait des réductions de bases de THRS, les collectivités recevront une compensation qui n'intégrera pas la dynamique des bases (+1,7%) ni celle des taux 2025 (si ceux-ci sont votés en hausse).

SECTION DE
FONCTIONNEMENT
1 – Recettes régulières et
permanentes

73-Impôts et Taxes
73111 – Impôts directs
locaux





Dé Liaison conditionnée et partielle du taux de THRS et de TFPB

Rappel des règles de lien

La taxe foncière bâtie est devenue l'imposition de référence :

- Le taux de CFE ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB (ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières)
- Le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB (ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières).
- Le taux de THRS ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB (ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières).

Réf : Article 1636B sexies du Code Général des Impôts – point 4

IV- Mesures fiscales (art. 151 LF 2024)



Dé liaison conditionnée et partielle du taux de THRS et de TFPB

1- Le Taux de THRS de la commune ou de l'EPCI < à un plafond de 75% de la moyenne n-1 des taux communaux du département ou intercommunaux au niveau national

2- Capacité d'augmentation du taux limitée à 5% de ce plafond pour les communes et intercommunalités

Exemple d'application : Commune A

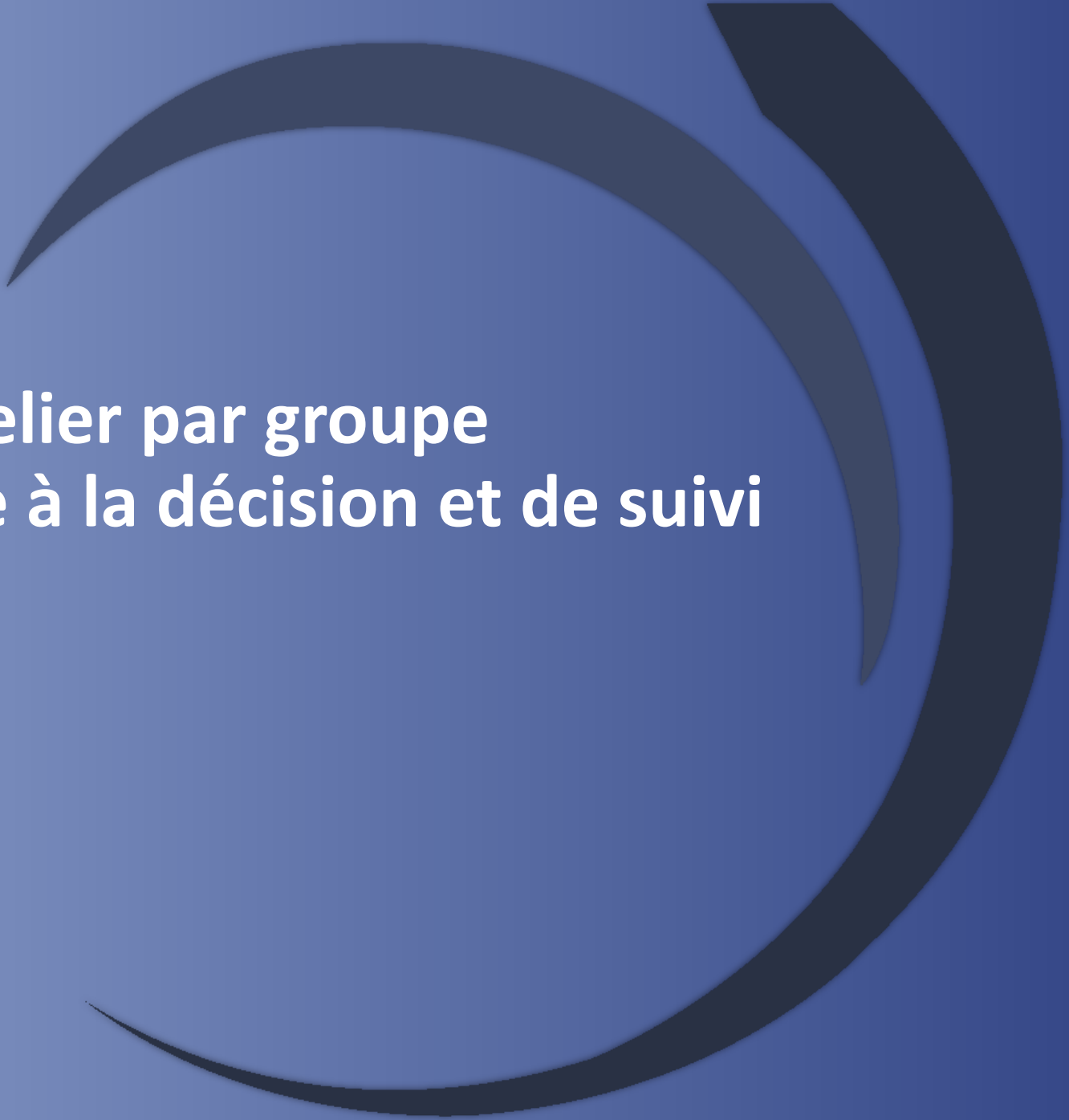
Taux de THRS de 12%

Taux moyen départemental THRS 21%

Le taux de la commune A est inférieur au plafond de 75% du taux moyen départemental qui est de 15,75% ($21 \times 0,75$)

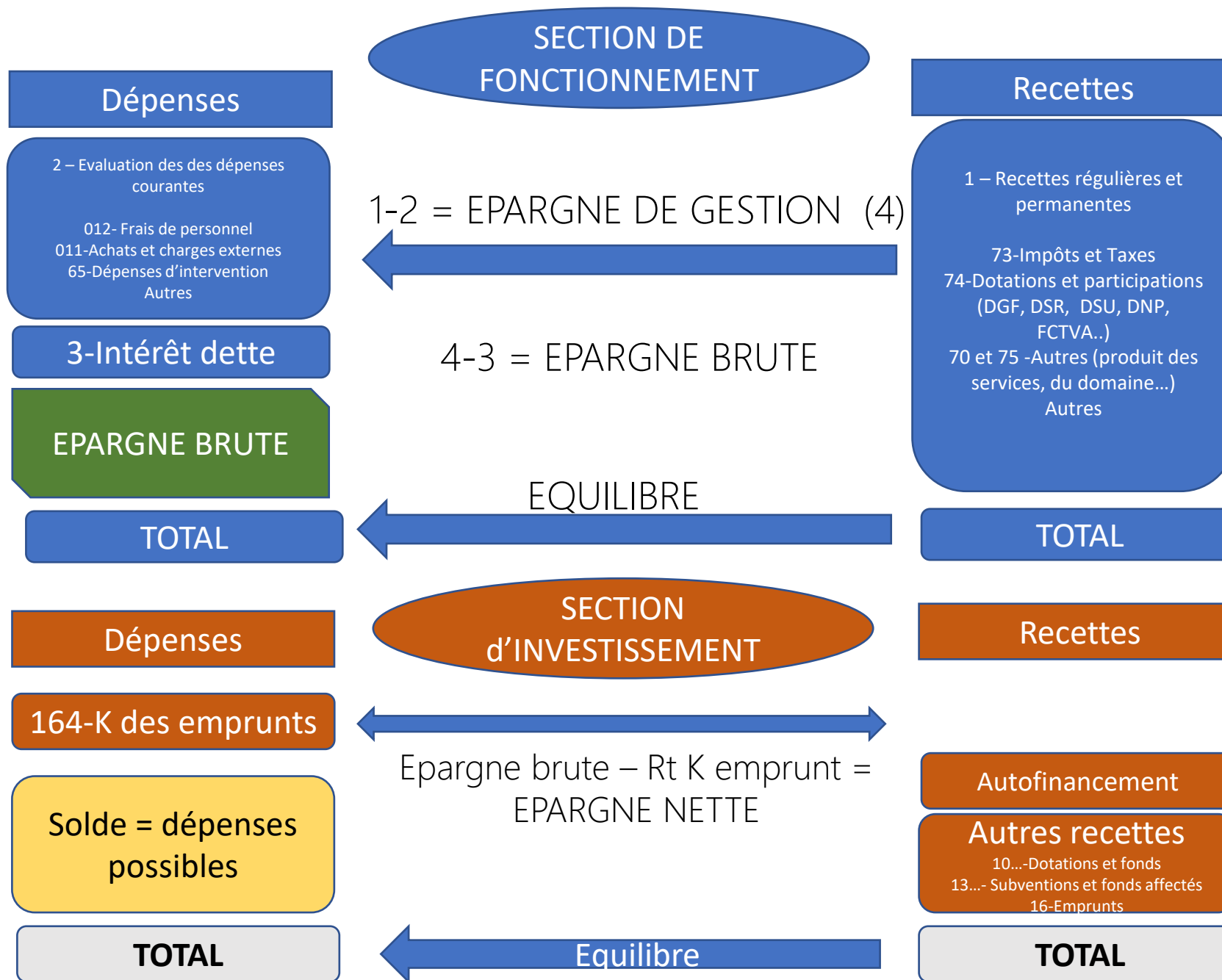
La commune peut donc augmenter son THRS de 5% de ce plafond de 15,75%, soit $15,75 \times 0,05 = 0,7875$

→ La commune A peut donc délibérer un taux de THRS de 12,78 % sans avoir à respecter les règles de liaison de taux avec la taxe foncière.

A large, dark blue, stylized graphic on the right side of the slide, resembling a thick, curved arrow or a partial circle, pointing towards the left.

III – Atelier par groupe

Les outils d'aide à la décision et de suivi



Délai d'adoption des budgets primitifs (art. L.1612-2 du CGCT)

Avant le 15 avril

Sous réserve de disposer au 31 mars N des informations indispensables à l'établissement du budget (listées à [l'article D. 1612-1 du CGCT](#)) et notamment le montant de chacune des dotations versées dans le cadre de la DGF

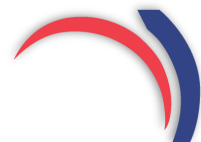
Si absence de ces informations avant le 31 mars, l'organe délibérant dispose de 15 jours calendaires complémentaire à compter de la communication des éléments pour voter le budget.



Tableau de bord général

EXERCICE PRATIQUE

COMPLETER L'ANNEE 2024 SUR LE TABLEAU DE BORD GENERAL



Le tableau de bord général

IL VA PERMETTRE DE :

CONNAITRE SON NIVEAU D'ÉPARGNE NETTE ex : 20 000 euros

DETERMINER LE NIVEAU QU'ON SOUHAITE CONSERVER ex : 5 000 euros

DISPONIBLE POUR AUTOFINANCEMENT ex : 15 000 euros

ou

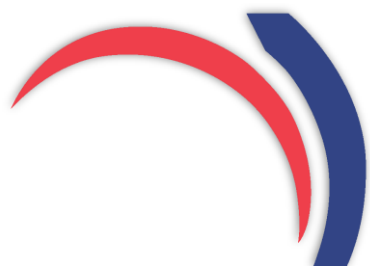


DETERMINATION D'UNE CAPACITE MAXIMALE D'EMPRUNT

ex : 5 000 euros autofinancement
 10 000 euros d'annuité



Par ex : sur 20 ans avec un taux fixe de 5%, amortissement progressif, on peut emprunter au maximum 120 000 euros



Le budget 2025 : prudence

FONCTIONNEMENT

Recettes

73 et 731 - Impôts directs et indirects

7411XX- DGF

744-FCTVA

70XX - Produits de l'exploit. et du domaine

Dépenses

011-Charges à caractère général

012-Frais de personnel

6573 – Participations SDIS...
6574 – Subventions versées

Intérêts de la dette

Amortissements

Epargne

Prospective nécessaire pour l'appréhender au mieux

Progression < RRF mais risque de hausse incompressible (rechercher les économies)

À quel niveau ? Quels sont mes subventionneurs ? Difficulté pour eux = difficulté pour moi ?

GVT – Prestations sociales 2025-2026
Hausse cotisations CNRACL

6573 +5 %
6574 = Variable d'ajustement

La dotation aux amortissements : Une contrainte d'équilibre mais une CAF automatique

INVESTISSEMENT

Recettes

Subventions d'équipement

FCTVA

Emprunts souscrits

Amortissements

Epargne

Dépenses

Equipement, travaux

Remboursement capital des emprunts

Investissement public soutient la croissance mais attention charges de fonctionnement induites AP travaux récurrents et entretien à prévoir

Dépendant de ma dynamique d'investissement

Si Situation financière positive, Levier à saisir

Maîtriser son endettement
Amortissement linéaire à privilégier

Mutualisation ?
Convention intercommunale ?
Projet de territoire via pacte financier et fiscal ?
Appui inter-collectivités ?
Une fiscalité uniquement économique à venir ?

Impôts locaux + 1,7%
Dynamique du territoire ?
DMTO -20%
Taxe électricité -10 à 15 %

Risque écrêtement sur Dotation forfaitaire DGF (à l'extrême 1% RRF en moins)
DSR-DNP stable
DAR stable

Politique tarifaire : suivre l'inflation, choix mode de gestion

cloud, voirie réseaux

III- LES OUTILS D'AIDE A LA DECISION ET DE SUIVI

III-1 Analyse rétrospective

- Enseignements à tirer du comparatif BP 2024- Réalisations 2024
 - Mesure des écarts
 - Evolution de mes dépenses et recettes
 - Evolution de ma trésorerie
 - Difficultés de gestion au quotidien : points à améliorer

III-2 Analyse prospective

- Anticiper mes résultats
 - Une vision politique et 3 scénarios incontournables : pessimiste, réaliste, optimiste
 - Actualiser en permanence



Les sources d'information

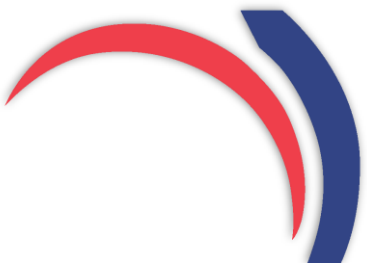
[Les collectivités locales en chiffres en 2024](#) (Ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation)

[Observatoire des finances et de la gestion publique locales](#)

[Dotations en ligne](#)

[Les finances des collectivités locales – Edition 2024](#)

[Aides Territoires](#)



Les bonus formations

Retrouvez sur notre site www.cfmel.fr, rubrique « Publications », Actualités, notre [article « BUDGET 2025, mise en ligne progressive des actualisations » sur les changements impactant vos budgets](#)

Des tableurs excels seront mis en ligne pour vous aider à calculer rapidement des indicateurs clés, accessibles après avoir validé vos acquis.

Je reste à votre disposition pour toutes questions en matière financière :

Sylvie CALIN

04 67 67 33 73

07 49 26 43 68

Sylvie.calin@cfmel.fr

